

BULLETIN de la SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN









TOME XXVIII
Février 2021

TABLE DES MATIERES

Michel BRUNET, Vie de la société. p. 3

Propositions portant sur le pouvoir d'achat des monnaies du Haut Empire Romain en équivalent monétaire moderne p. 4

Marc PARVÉRIE, « Paiement sur la voie de Dieu ». p. 10

Claude FRUGIER, Les imitations des deniers de l'abbaye Saint-Martial de Limoges à Châteaumeillant. p. 15

Claude FRUGIER, *A propos du guénar de Charles VI*, $2^{\grave{e}me}$ *émission, frappé à Limoges*. p. 17

Jacques VIGOUROUX, Les maîtres de la Monnaie de Limoges en 1575 et 1576. p.19

Jacques VIGOUROUX, Un quart d'écu inédit frappé au nom d'Henri IV en 1590 à Limoges.

Point sur l'atelier monétaire au temps de la Ligue. p. 22

François LHERMITE, A propos d'une médaille anti-maçonnique de 1848. p. 26

Jacques VIGOUROUX, Les médailles de l'Amicale des Cannes roulants traction du dépôt SNCF de Limoges. p. 35

Jacques VIGOUROUX, Le site internet de la Société Numismatique du Limousin. p. 37

Liste de monnaies, jetons et médailles frappés à Limoges vus en 2020 p. 39

Illustrations de couverture :

Denier mérovingien de Limoges

Blanc guénar de Charles VI,

2ème émission, frappé à Limoges

Quart d'écu frappé au nom d'Henri IV Médaille maçonnique de 1848. à Limoges en 1590

Reproduction interdite sauf autorisation de la

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN 40, rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES

site web: www.snl87.fr courriel: snl87@snl87.fr

Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs

Directeur de la Publication : Michel BRUNET Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2021 Conception & réalisation : Marc PARVÉRIE

ISSN: 1265-3691

VIE DE LA SOCIÉTÉ Michel BRUNET

Un mois après son Assemblée Générale de février, la Société Numismatique du Limousin a subi la fermeture totale de son lieu de réunion suite au confinement national.

La pandémie de Covid-19 ayant frappé le monde entier de toute sa puissance en ce début de l'année 2020, a contraint tous les pays à prendre des décisions énergiques pour éradiquer cet immense fléau, entre autres par la fermeture des frontières au tourisme, bloquant la libre circulation des marchandises, ce qui a eu pour effet de mettre en danger la situation monétaire actuelle.

Le monde associatif, sportif et culturel a été en premier fortement touché par toutes ces décisions, car non essentiel vu l'ampleur de la situation. Il fut mis en veilleuse dans son intégralité de fonctionnement, pour éviter au maximum la propagation du virus par contacts, nous obligeant à suivre et respecter les protocoles sanitaires obligatoires mis en place-

Ce confinement général nous imposa des sorties limitées raisonnables avec attestation de déplacement nécessaire pour tous, impliquant la fermeture totale des salles de réunions, et des locaux sportifs, municipaux et privés. Après ces deux mois de fermeture, les reprises furent timides extrêmement prudentes avec tous les protocoles d'usages à suivre, fortement conseillés pour toutes les associations n'ayant pas la nécessité de réunions en présentiel. La SNL n'échappant pas aux restrictions annoncées et au vu de la moyenne d'âge élevée de nos adhérents considérés à risques, est restée prudente dans l'ensemble et a attendue jusqu'à la fin des vacances d'été. Après un redémarrage timide pour la rentrée de septembre, face à la remontée de nombreux cas de contaminations, la prudence nous a poussés à annuler notre bourse annuelle. Nos fidèles marchands venant de plusieurs coins de France avec le risque de propagation du virus, nous étions dans l'incapacité de leur garantir, ainsi qu'aux visiteurs, la sécurité suffisante malgré toutes les restrictions nécessaires avec en plus un risque de reconfinement de dernière minute. D'ailleurs, la grande majorité des bourses et salons numismatiques a dû être annulée cette année. Ceci étant, c'est très peu de chose à côté des entreprises qui ont dû fermer leurs portes, car n'appartenant pas aux catégories d'urgences vitales décrétées par notre gouvernement, ceci afin de réduire au maximum la circulation et la propagation de cette épidémie.

Cette année a vu une forte augmentation des transactions par Internet, pour toutes les ventes et les achats ainsi que les communications entre les membres de notre association. Un mot pour nos fidèles marchands qui nous accompagnent depuis des années et qui j'espère auront passé cette situation délicate et difficile pour eux, sans trop de dommage, nous souhaitons les revoir tous très vite sur de nouvelles bourses.

Ce confinement aura permis je l'espère de prendre le temps de faire des recherches sur la numismatique afin de préparer des communications pour alimenter notre bulletin annuel.

Nous espérons grandement de la nouvelle année. Que l'apport des vaccins tant attendus et mis en circulation avec le feu vert de la haute autorité de santé, puisse nous permettre de revenir le plus rapidement possible à une situation tout à fait normale.

En attendant continuez à prendre grand soin de vous et de vos proches.

PROPOSITIONS PORTANT SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES MONNAIES DU HAUT EMPIRE ROMAIN EN ÉQUIVALENT MONÉTAIRE MODERNE

Fixer la valeur d'une monnaie, en particulier pour une période de 2000 ans en arrière reste très difficile. Cependant il est intéressant de proposer plusieurs théories, qui peuvent se rapprocher de la réalité économique de l'époque.

Il est à noter que la valeur de la plupart des monnaies fiduciaires actuelles est déterminée par l'offre et la demande sur les marchés des devises, en lien avec la fixation du taux directeur des banques centrales (BCE, Banque Fédérale américaine ...). Ce taux directeur est en quelque sorte le taux d'intérêt auquel la banque centrale prête aux banques commerciales, c'est à dire le loyer du prêt d'argent. Dans ce cas de figure, un euro vaut tant de dollars à un instant t.

Au contraire dans l'antiquité (romaine et grecque), la valeur des monnaies se déterminait par rapport à la valeur intrinsèque du métal. Cela expliquait les valeurs des monnaies (sesterces en laiton, deniers en argent et aureus en or) pouvaient varier entre elles, selon la valeur du marché (rapport offre / demande), et d'une province à une autre, en dépit du taux officiel.

Pour rappel:

Denier	Sesterce	As	Monnaie	Métal	Poids sous Auguste
25	100	400	Aureus	or	≈ 7,85 g
12½	50	200	Quinaire	or	≈ 3,92 g
1	4	16	Denier	argent	≈ 3,79 g
1/2	2	8	Quinaire	argent	≈ 1,9 g
1/4	1	4	Sesterce	laiton	≈ 25 g
1/8	1/2	2	Dupondius	laiton	≈ 12,5 g
1/16	1/4	1	As	cuivre	≈ 11 g
1/32	1/8	1/2	Semis	cuivre	≈ 4,6 g
1/64	1/16	1/4	Quadrans	cuivre	

Figure 1: Le système monétaire sous Auguste¹.



Aureus de Domitien (81-96) 7,59 g / 20 mm.



Quinaire d'or de Marciana (sœur de Trajan) 3,85 g / 15 mm.

.

¹ Depeyrot 2006, 33.



Figure 2 : les différentes dénominations du système monétaire romain².

Nous allons tenter de déterminer l'équivalent du pouvoir d'achat en euros actuels du denier et de l'aureus durant le haut Empire Romain, du règne d'Auguste à celui de Marc Aurèle, c'est à dire

Tome XXVIII – février 2021

² Photographies BnF, domaine public, libres de droit (https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2019/10/07/bnf-acces-images-libre-telechargeables-utilisables-gratuitement). Ech. 1,5:1.

avant les fortes dévaluations de Septime Sévère et de ses successeurs, qui tendirent à diminuer les teneurs en métaux précieux.

Méthode 1 : par la valeur de l'or

Un aureus à 7,85 grammes³ d'or (à 100 % sous Auguste) vaudrait au poids de métal fin 395,95 euros actuels⁴. Dans cette hypothèse, un denier vaudrait le vingt-cinquième de la valeur du métal de l'aureus donc environ 15,84 €.

Méthode 2 : par la valeur de l'argent

Dans cette hypothèse, un denier à 3,79 grammes d'argent (à 90 % sous Auguste), vaudrait sa valeur du métal donc environ $1,57 \in 5$. Toutefois cette hypothèse reste peu fiable, vu que le rapport or / argent dans l'antiquité était en dessous de 1 pour 15 (environ 1 pour 12 à Rome), est aujourd'hui à environ 1 pour 110.

Puisque l'or et l'argent ne sont plus des métaux utilisés pour la frappe des monnaies circulantes, le rapport or / argent n'est plus à considérer ; d'autant plus que la spéculation financière impacte fortement la valeur de ces métaux, à la hausse, comme à la baisse.

Donc ces deux premières théories semblent peu fiables.

Méthode 3 : par la valeur du travail

Salaire minimum = $1219 \in$ par mois, soit 1 denier pour $40,30 \in$ par jour. Salaire moyen = $2238 \in$ par mois, soit 1 denier pour $74,60 \in$ par jour. Salaire médian du secteur privé⁶ = $1789 \in$ soit 1 denier pour $59,63 \in$ par jour.

D'après de nombreuses sources (dont l'Evangile selon Mathieu, 20, 1-16), les emplois agricoles étaient rémunérés à un denier par jour. Les légionnaires gagnaient quant à eux 10 as par jour⁷.



Figure 3 : légionnaires romains au revers d'un sesterce d'Hadrien.

Il est donc pertinent de prendre pour valeur un denier pour une journée de travail.

⁴ Cours de l'or au moment de la rédaction de cet article le 10/05/2020 : 50,44 € le gramme soit 50 443,67 € le kg.

³ Depevrot 2006.

⁵ Cours de l'argent à 0,46 € le gramme soit 457,99 € le kg, à la date de rédaction de cet article.

⁶ Cela signifie que 50 % des français du secteur privé gagnent plus que le salaire médian, et que 50 % gagnent moins (données INSEE publiées en 2019, pour l'année 2016).

⁷ Tacite, Annales, Livre 1, 17, 4 (http://bcs.fltr.ucl.ac.be/TAC/AnnI.html).

Méthode 4 : par la valeur des matières premières

Exemples de prix⁸:

Denrées:

Blé = 3 à 4 sesterces le modius (8,73 litres)

Livre de pain de 500 g = environ 1 as

Cinq œufs = 1 as

Un poulet = 2 as

Huile d'olive = environ 1 sesterce le litre

Vin de grands crus = 4 as le setier (0.54 l), soit environ 8 as le litre

Vin ordinaire = 1 à 2 as le setier

Vaisselle:

Une assiette = 1 as

Un verre ou un bol = 2 as

Une lampe ordinaire = 1 as

Une assiette en argent = 375 sesterces

Vêtement:

Une tunique = 15 sesterces

Une paire de chaussures = 150 deniers

Animaux:

Un mulet = 520 sesterces

Un porcelet = 20 sesterces

Services:

Entrée aux thermes = entre 0,25 as et 1 as

Nettoyage d'une tunique = 4 sesterces

Chaussures = 12 à 16 sesterces

Objets de luxe:

Esclaves = environ 2000 à 6000 sesterces

Cette méthode est peu fiable, puisque l'industrialisation et la production de masse a contribué à faire baisser les prix, par exemple des denrées agricoles, des vêtements... Mais cela donne tout de même une indication des prix de l'époque romaine.

Dans ce contexte, seule la valeur du travail reste la donnée la plus fiable, en se fondant sur la base d'un denier par jour, qui était le salaire moyen des journaliers agricoles :

1 sesterce = 15 € 1 denier = $60 \, \text{€}$ 1 aureus = $1500 \, \text{€}$

⁸ Musée des Docks Romains à Marseille et Dieulafait 2017.

Valeur	Sesterce	Denier	Aureus	Solde Légionnaire	Salaire annuel 2019
Or	3,96 €	15,84 €	<u>395,95 €</u>	5 939,31 €	-
Argent	0,39€	<u>1,57 €</u>	39,25 €	471 €	-
Travail : salaire minimum net base 1 denier par jour	10,07 €	<u>40,30 €</u>	1 007,5 €	12 090 €	-
Travail : salaire moyen net base 1 denier par jour	18,65 €	<u>74,60 €</u>	1 865 €	22 380 €	-
Travail: salaire médian net du secteur privé base 1 denier par jour	14,91 €	<u>59,63 €</u>	1 490,75 €	17 889 €	-
Travail: salaire minimum net base 2019	12,19€	48,76 €	<u>1 219 €</u>	-	14 628 €
Travail: salaire moyen net base 2019	22,38 €	89,52 €	2 238 €	-	26 856 €
Travail: salaire médian net du secteur privé base 2019	17,89 €	71,56€	<u>1 789 €</u>	-	21 468 €

Figure 4 : équivalences en euro des monnaies romaines sous Auguste : propositions de valeurs (arrondi au centième le plus proche).

La valeur de départ est soulignée.

Pour rappel, la solde des légionnaires à partir du règne de Domitien est de :

- 300 deniers, soit 12 aureus par an.
- 25 deniers, soit 1 aureus par mois.

Tri par valeur:

	Valeur	Nombre d'aureus ⁹	Nombre de deniers	Nombre de sesterces
Salaire minimum net base 2019	1 219 €	<u>3,08</u>	77	308
Salaire médian net du secteur privé base 2019		4,52	113	452
Salaire moyen net base 2019	2 238 €	<u>5,65</u>	141,25	565

Figure 5 : équivalence en nombre de monnaies romaines, à partir des salaires actuels et de la valeur de l'or.

⁹ A 395,95 € au poids au cours du jour.



Figure 6 : revers d'un sesterce de Néron représentant un don d'argent aux citoyens.

En conclusion, fixer la valeur d'une monnaie, en particulier pour une période de 2000 ans en arrière reste tout à fait théorique. Mais parmi les théories modernes les plus fiables, nous pouvons retenir celle du salaire médian net du secteur privé (en base un denier par jour).

Nous retiendrons donc les équivalences suivantes :

<u>1 sesterce = 15 €</u> 1 denier = $60 \in$ 1 aureus = $1500 \in$

Depeyrot G. (2006), *La monnaie romaine : 211 av. J.-C. - 476 apr. J.-C.*, Paris. Dieulafait F. (2017), *Rome et l'Empire romain*.

https://www.insee.fr/fr/statistiques/4129807

https://www.lafinancepourtous.com/2019/05/15/salaire-median-des-francais-1-789-e-net-mensuel-en-2016/

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300

https://coinweek.com/ancient-coins/worth-purchasing-power-ancient-coins/

« PAIEMENT SUR LA VOIE DE DIEU »

Marc PARVÉRIE

« Paiement sur la voie de Dieu » : c'est la légende que l'on rencontre sur les *fulūs* (sing. *fals*) de type Frochoso XI / Walker P.120, petites monnaies d'alliage cuivreux contemporaines de la conquête du royaume wisigothique de Tolède par les armées arabo-musulmanes au début du VIII^e siècle. La vision traditionnelle de ce monnayage a été reconsidérée en profondeur depuis quelques années, notamment grâce à l'étude des nombreux exemplaires refrappés sur des types antérieurs ou servant eux-mêmes de flans pour de nouvelles frappes. La présente note verse à ce dossier deux de ces monnaies refrappées, l'une découverte dans le département de l'Aude, l'autre provenant du marché numismatique espagnol.

Le fals Frochoso XI / Walker P.120 (**Fig. 1**) présente au droit la légende نفقة في سبل الله (nafaqa fi sabil Allah : « paiement sur la voie de Dieu ») sur deux lignes, surmontant un croissant et une étoile. Au revers, on trouve l'inscription plus habituelle محمد رسول الله (Muhammad rasul Allah : « Mahomet est l'Envoyé de Dieu »).



Figure 1: fals Frochoso XI / Walker P.120. 3,52 g / 16 mm. Collection Tonegawa. Ech.2:1.

La légende « paiement sur la voie de Dieu » ayant été considérée comme une référence au *djihād*, à la « guerre sainte », ce type a longtemps été considéré, à la suite des travaux de M. Barceló, comme un des « *fulūs* de la conquête » ¹, c'est-à-dire une émission réalisée spécialement à Tanger en 92 AH / 711 pour payer la solde des troupes berbères de Tāriq ibn Ziyād partant à la conquête de l'Espagne.

Cette interprétation de la légende et cette attribution sont maintenant largement remises en cause.

Tout d'abord, il est peu crédible que les armées de conquête aient été payées en $ful\bar{u}s$. Il aurait fallu dans ce cas des quantités très importantes de ces petites monnaies de très faible valeur pour payer chaque soldat. Les troupes, notamment les contingents arabes (djund) venus d'Orient, étaient en fait vraisemblablement payées en argent, voire en or. Quant aux $ful\bar{u}s$ de bronze, ils répondaient plus prosaïquement aux nécessités d'intendance des armées de conquête, notamment les achats auprès des populations locales².

Par ailleurs, dans un article de 2013, J. Pérez Sánchez, D. Francés Vañó et R. Rodríguez Pérez ont rappelé que l'expression « paiement sur la voie de Dieu » était tirée de versets du Coran (II, 261-262) qui ne font aucunement référence à la « guerre sainte », mais plutôt à l'aumône, et plus généralement à toute œuvre pieuse, au fait de faire de ses richesses un usage qui rapproche de Dieu.

-

¹ « *Fulūs de la invasión* », avec également les types Walker 738 portant la légende « Au nom de Dieu, la bénédiction de Dieu » et B.52 (« De ce qui est bon, venant de Dieu »). Voir Barceló 1972, notamment p. 40-42.

² Voir Parvérie 2015-16, 222 et note 28.

Comme pour les autres légendes des *fulūs* dits « de la conquête », il ne s'agirait là que d'une simple formule pieuse pouvant avoir une portée pédagogique auprès de populations en voie d'islamisation³.

Enfin, les mêmes auteurs ont bien montré que le type « nafaqa » était en fait postérieur à la conquête de l'Espagne. De nombreux exemplaires portent en effet des traces de surfrappe / refrappe⁴, et il en existe notamment certains refrappés sur des fulūs type Frochoso XVII (Fig. 2a), présentant au droit une étoile à six ou huit branches et au revers l'inscription centrale بالأندلس (bi'l-Andalus : « en al-Andalus »). Or, dans la mesure où des solidi / dinars bilingues portant également l'étoile et la mention de l'atelier SPAN / al-Andalus ont été frappés en 98 AH / 716-7, on peut raisonnablement avancer l'hypothèse d'une frappe des fulūs « à l'étoile » aux alentours de cette même année. Par ailleurs, d'autres exemplaires du type « nafaqa » ont servi de flan pour la frappe de fulūs type Frochoso IIa (Fig. 2b). Ce nouveau type portant de simples légendes religieuses est quant à lui sans doute contemporain de la pleine application de la réforme de 'Abd al-Malik en Espagne, perceptible sur l'argent à partir de 100 AH / 718-9, puis sur l'or à partir de 102 AH / 720. Le type « nafaqa » aurait donc été frappé dans les années c. 98-102 AH / 716-720, de toute façon postérieurement à la conquête⁵.



Figure 2a : *fals* type Frochoso XVII, provenant de Gignac (Hérault), 4,6 g / 17 mm. Ech. 2:1. *Corpus*⁶ n° A1.15e.





Figure 2b : *fals* type Frochoso IIa, provenant de Lespignan (Hérault), 4,53 g / 15x17 mm. Ech. 2:1. *Corpus* n° A2.36z2.

Une monnaie de ce type XI « nafaqa » (**Fig. 3**), également refrappée, a été découverte récemment dans l'Aude, à Fontcouverte, à proximité d'une villa gallo-romaine occupée au moins jusqu'au V^e siècle, à peu de distance au sud de la voie d'Aquitaine⁷.



Figure 3 : *fals* type Frochoso XI / Walker P.120, provenant de Fontcouverte (Aude), 2,85 g / 15x16 mm. Ech. 2:1. *Corpus* n° A2.50b.

La monnaie, pesant 2,85 g pour un diamètre de 15x16 mm, est dans un suffisamment bon état de conservation pour y reconnaître les légendes caractéristiques du type Frochoso XI, partiellement écrasées par celles du type IIa (**Fig. 4**).

³ Pérez Sánchez & *alii*, 2013, 136 et 141.

⁴ C'est le cas de 27,5 % des exemplaires étudiés par R. Frochoso Sánchez (Frochoso 2001, 30).

⁵ Pérez Sánchez & *alii*, 2013, 137-138.

⁶ Parvérie 2014, version actualisée en ligne.

⁷ Ournac & alii, 2009, 296, n°148.3 (Les Cazals). Information: R. Aymé.

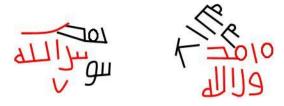


Figure 4 : restitution des deux séries de légendes visibles sur le *fals* de Fontcouverte. En rouge, les légendes du type XI, en noir celles du type IIa.

Cette découverte est d'autant plus remarquable qu'elle est assez rare : un seul autre exemplaire de ce type XI « *nafaqa* » a été répertorié sur les quelque 110 *fulūs* connus en Narbonnaise. Il s'agit d'un exemplaire non refrappé, qui a été découvert plus au sud, à Roquefort-des-Corbières, sur le tracé de la voie Domitienne⁸ (**Fig. 5**). Même très minoritaire (1,8 % des découvertes contre 68 % pour le type commun Frochoso IIa), ce type fait donc partie du petit numéraire de bronze utilisé par les troupes musulmanes lors de la conquête de la Narbonnaise. Si sa frappe date bien des années c. 716-720, elle est d'ailleurs contemporaine de cette conquête, qui commence vers 715 et aboutit à la prise de Narbonne en 719⁹.

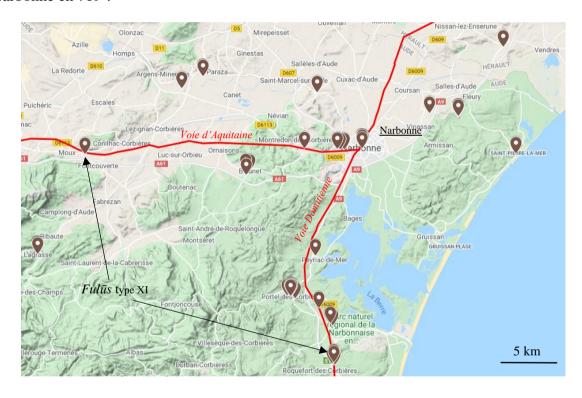


Figure 5 : découvertes de *fulūs* autour de Narbonne (© Google My Maps).

La répartition des découvertes dans la Péninsule ibérique (parfois en contexte archéologique)¹⁰ et jusqu'en Narbonnaise, de même que la présence de nombreux exemplaires dans les collections publiques et privées espagnoles, tendrait à remettre en question la traditionnelle attribution du type « *nafaqa* » à Tanger, ou plus généralement à l'Afrique du Nord. Il pourrait

⁸ Parvérie 2014, n° 50 ; Sénac & alii 2014, 77, n° 6.

⁹ D'après la *Chronique mozarabe*, le gouverneur Al-Hurr ibn 'Abd al-Rahman al-Thakafî (716-719), « faisant la guerre et négociant la paix, attaque la Gaule narbonnaise pendant presque trois ans ». Puis son successeur Al-Samh ibn Malik al-Khawlânî (719-721) « fait sienne la Gaule narbonnaise et installe une troupe à Narbonne pour garder ce lieu fortifié ».

¹⁰ Barceló 2010, 222-223.

davantage s'agir d'une émission d'al-Andalus contemporaine du type « à l'étoile » ou lui succédant immédiatement 12.

Les *fulūs* de type « *nafaqa* » sont par ailleurs des monnaies qui apparaissent assez fréquemment sur le marché numismatique espagnol. Dernièrement, un exemplaire tout à fait remarquable est apparu lors d'une vente Cayón Subastas : il s'agit d'un *fals* type XI refrappé sur un *nummus* romain du IV^e siècle (**Fig. 6a et b**). La monnaie est exceptionnelle dans la mesure où la netteté de la frappe permet d'identifier assez précisément à la fois le type romain originel et celui du *fals* refrappé.



Figure 6a et b : *fals* Frochoso XI frappé sur un *nummus* de Constantin. 2,85 g. Vente Cayón Subastas 67 du 15 septembre 2020, lot 7411. Ech. 2:1. A gauche : dans le sens de lecture du *fals* ; à droite : dans le sens de la monnaie romaine.

Du *fals*, on reconnait au droit la deuxième ligne de la légende « ... sabil Allah » et le croissant, tandis que la légende de revers est presque entièrement visible.

Le bronze romain refrappé est, quant à lui, un *nummus* de bronze (AE 3)¹³ de Constantin (306-337), frappé à Ticinum (Pavie) dans les années 318-319 (**Fig. 7**):

D/ IMP. CONSTAN-TINVS MAX. AVG. : buste casqué à droite de l'empereur.

R/ VICTORIAE LAETAE PRINC[ipis] PERP[etvi] (« A la victoire heureuse du Prince perpétuel ») : deux victoires portent un bouclier sur lequel est inscrit VOT. P. R. (« Les vœux du peuple romain »). A l'exergue : S T (2^e officine de l'atelier de Ticinum).

La refrappe au VIII^e siècle a gardé l'intégralité des légendes de droit et de revers, la marque d'atelier, ainsi que l'avant du visage de l'empereur au droit et une des deux victoires au revers. En revanche, l'autel surmonté du bouclier a été effacé, de sorte qu'il n'est pas possible de vérifier l'attribution précise de la monnaie, qui peut correspondre aux références RIC VII, 82, 84-87 ou 90.



Figure 7 : *nummus* (AE 3) de Constantin, 319, 3 g / 18,77 mm. RIC VII, 90. Source : www.wildwinds.com. Ech. 2:1.

¹² On trouve tout de même en Narbonnaise deux *fulūs* qui doivent toujours être regardés *a priori* comme des émissions nord-africaines : un *fals* Walker 696 à Narbonne et un Walker 685 à Perpignan (*Corpus* n° 51 et 52).

¹³ Le *nummus*, alors taillé au 1/96^e de livre, a une masse théorique de 3,38 g.

Pour rare qu'elle soit, cette refrappe d'un *fals* sur un bronze romain est un phénomène bien connu, répertorié par R. Frochoso Sánchez sous le type IIf. Deux exemplaires, dont un *fals* type IIa refrappé sur un bronze radié de Maximien (286-305), sont notamment présents dans la collection Tonegawa¹⁴. Un exemplaire est connu également en Narbonnaise : il s'agit d'un *fals* provenant des fouilles du site de Ruscino (Perpignan), possiblement refrappé sur une *maiorina* de Magnence (350-353) au type « Gloria romanorum »¹⁵.

Les nombreuses refrappes et erreurs de frappe, de même que la diversité dans la métrologie et la facture qui caractérisent la production de $ful\bar{u}s$ d'al-Andalus semblent indiquer des émissions réalisées par des ateliers itinérants « aux armées ». C'est ce besoin de numéraire de faible valeur, pour les nécessités d'intendance des troupes, notamment les achats auprès des populations locales, qui a poussé à produire massivement et rapidement des $ful\bar{u}s$, si besoin en refrappant des exemplaires d'émissions antérieures, voire des bronzes romains tardifs.

Les monnaies portant la légende « Paiement sur la voie de Dieu » ne sont donc ni un appel à la « guerre sainte », ni un outil pour la préparation de la conquête de l'Espagne, ni même sans doute une production nord-africaine, mais sont plutôt un des nombreux types monétaires émis par les premiers gouverneurs d'al-Andalus. Reste à mieux comprendre, notamment par une étude plus généralisée et systématique des nombreux exemplaires refrappés, comment ce type s'articule avec les autres émissions andalouses contemporaines de la conquête et de l'établissement du pouvoir arabomusulman dans la Péninsule ibérique et en Narbonnaise.

Barceló M. (2010), *El sol que salió por Occidente: Estudioas sobre el Estado omeya en Al-Andalus*, éd. corrigée et augmentée, avec une bibliographie actualisée par V. Martínez Enamorado et F. Retamero Serralvo, Valence.

Barceló M. (1972), « Sobre algunos "fulus" contemporáneos a la conquista de Hispania por los árabemusulmanes », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, nº 34, 33-42.

Bruun P. M. (1956), *The Roman Imperial Coinage*, vol. VII: Constantine and Licinius A.D. 313-337. Londres.

Frochoso Sánchez R. (2001), Los Feluses de al-Andalus, Madrid.

Marichal R. & Sénac Ph. (2007), « Ruscino : un établissement musulman du VIIIe siècle », *Villes et campagnes d'al-Andalus VI^e-XI^e siècles : la transition*, Toulouse, 67-94.

Ournac P., Passelac M. & Rancoule G. (2009), *Carte Archéologique de la Gaule, 11/2 L'Aude*, Paris. Parvérie M. (2015-2016), « La circulation des bronzes d'al-Andalus en Narbonnaise au VIII^e s. », *Actes du Colloque « Les Trouvailles de monnaies romaines en contexte médiéval », The Journal of Archaeological Numismatics* vol.5/6, Bruxelles, 215-228.

Parvérie M. (2014), « Corpus des monnaies arabo-musulmanes des VIII^e et IX^e siècles découvertes dans le sud de la France », *Revue numismatique OMNI Special issue 1, Las monedas hispano-musulmanas*, mai 2014, 79-100. La version mise à jour est accessible sur :

https://www.academia.edu/9371200/Updated Corpus of Arabic coins found in France 01 08 19 Pérez Sánchez J., Francés Vañó D. & Rodríguez Pérez R. (2013), « Revisión de tres feluses africanos que se han venido relacionando con el hecho de la conquista árabe de Hispania », *Revista numismática OMNI* 7, 135-141.

Walker J. (1956), A catalogue of the Arab-byzantine and Post-Reform Umaiyad coins (= A catalogue of the Muhammadan coins in the British Museum, Vol. II), Londres.

¹⁴ Frochoso 2001, 23; http://www.andalustonegawa.50g.com/fulus/FrochII f.jpg et http://www.andalustonegawa.50g.com/fulus/IMG 9014.JPG

¹⁵ Marichal & Sénac 2007, 92, Fig.8, n° 1; Parvérie 2014, n° A2.3; Parvérie 2015-2016, 223.

LES IMITATIONS DES DENIERS DE l'ABBAYE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES À CHÂTEAUMEILLANT.

Claude FRUGIER

Si les barbarins¹, monnayage de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, nous sont bien connus, beaucoup parmi nous ignorent qu'ils furent imités par la seigneurie de Châteaumeillant dans le Berry².

Ces imitations³, à l'effigie du saint barbu, furent d'abord anonymes puis frappées au nom de Ebbes de Déols, seigneur de Châteaumeillant.

Deniers anonymes (vers 1160-1218)

★ MELHIARES

Buste barbu de saint Martial de face.

R/ ★ CHASTELLOM

Croix perlée et cantonnée de quatre groupes de deux annelets. Réf. Dup.740 ; PA.2062 ; Boudeau 326

₩ MELHIARES

Buste barbu de saint Martial de face.

R/ ★ CHASTELLOMS

Croix perlée et cantonnée de quatre groupes de deux annelets. Réf. Dup.740A; PA.2061



Duplessy⁴ mentionne une autre variété de revers avec CHASTELLVMS. Cet auteur attribue les deniers anonymes à Eudes de Déols, seigneur de Châteaumeillant (1160-1208) et à Raoul II (1208-1218).

Deniers de Ebbes II (avant 1218- vers 1256)

★ MELIANVS

Buste barbu de saint Martial de face.

R/ ★ EBO DE DOLIS

Croix perlée et cantonnée de quatre groupes de deux annelets.

Réf.: Dup.742; PA.2063



Numismatik Naumann, Auction 96 lot 802. 074 g. 0,74 g. (Ech. 1,5:1)

¹ La première mention des barbarins apparaît dans un texte daté de 1106. Cette monnaie, inspirée du denier du prieuré de Souvigny, fut frappée du tout début du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIII^e siècle.

² Commune située dans l'actuel département du Cher.

³ La seigneurie de Châteaumeillant ne se contenta pas d'imiter des deniers barbarins mais aussi des monnaies de l'évêché de Viviers, au type à la Tête bléso-chartraine de Chartres, ou encore des deniers de la Marche, de Blois et de Bretagne.

⁴ Duplessy 1987.

★ MELIANVS

Buste barbu de saint Martial de face.

R/ ★ OBO DE DOLIS

Croix perlée et cantonnée de quatre groupes de deux annelets ; au 4 un grand annelet.

Réf. Dup.742A; PA.2064

A noter la légende fautée, OBO au lieu de EBO.



CGB - bfe_612044, 0,90 g (Ech. 1,5:1)

★ MELIANVS

Buste barbu de saint Martial de face.

R/ ★ EBO DE DOLIS

Croix perlée et cantonnée de quatre groupes de deux annelets ; au 4 un grand annelet.

Réf. Dup.742A; PA.2064





BnF: MMA, FEO-8959 0,91 g (Ech. 1,5:1)

Il existe des deniers avec la croix du revers cantonnée d'une étoile au 3 ou au 4. Trois deniers de ce type figurent dans le trésor de Montheil⁵. Le cantonnement de la croix des deniers de Châteaumeillant diffère de celui des barbarins où ces marques sont au 1, 2 ou 3.









Denier barbarin (Ech. 2:1)

Denier de Châteaumeillant (Ech. 2:1)

Cette comparaison d'effigies et de croix montre que la copie est parfaitement semblable à l'original. Ces imitations sont malaisées à distinguer d'un denier de l'abbaye de Saint Martial où seule la légende diffère. On peut penser qu'il était très difficile de distinguer les deux espèces à l'époque où elles circulaient d'autant que peu de gens savaient lire.

Boudeau E. (2002), *Catalogue général illustré de monnaies provinciales* ; réimpression, CGF, Éditions les Chevau-légers, Paris.

Duplessy J. (2004), Les monnaies françaises féodales, tome I, Paris.

Duplessy J. (1987), « Numismatique de Châteaumeillant », *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, 331-344.

Lafaurie J. (1951), « Le trésor de monnaies féodales de Montheil », *Catalogue de l'exposition numismatique, Paris*.

Poey d'Avant F. (1858), Monnaies féodales de France, 1er volume, Paris.

Tixier J. (2006), « Production et circulation du monnayage de St-Martial de Limoges, l'éclairage des trouvailles monétaires », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome 13, 3-11.

⁵ Lafaurie 1951.

A PROPOS DU GUÉNAR DE CHARLES VI, 2º ÉMISSION, FRAPPE A LIMOGES. Claude FRUGIER

La 2^e émission du guénar¹ frappée à Limoges comporte la particularité de présenter, au revers, un point sous une des couronnelles cantonnant la croix (**Fig. 1**).



Figure 1 : Collection privée, 3,04 g.

Émission du 11 septembre 1389. O rond ; point plain d'atelier. Titre 0,439, poids légal 3,296 g.

Av + KTROLVS%FRTHαORV&REX · 10°

Ecu de France.

Rv + SIT&ROM &&DRI&B&H&DIATV · 10e

Croix cantonnée en 1/4 de en 2/3. Un point sous la couronnelle du 4^e canton.

Parmi un échantillon de 34 guénars², 32 exemplaires portent un point sous la couronnelle du 4^e canton et seulement deux sous celle du 1^{er} canton. Tous, sauf un, ont un cantonnement de la croix identique.

Autre caractéristique, le point d'atelier qui est très peu marqué, parfois absent au droit ou au revers et même impossible à voir. En l'absence de la marque d'atelier, la présence du point sous la couronnelle se veut une aide précieuse pour l'attribution de ces guénars à Limoges.

Quelle pourrait-être la signification de cette marque ? S'agit-il d'un différent de maître, d'un point de sanction, d'une marque laissée par le graveur ?

Un différent de maître devrait logiquement se trouver sur d'autres espèces frappées au cours de la même période par ce même maître. Or, ce n'est pas le cas. Nous connaissons le nom d'un seul maître, Martial Bouillon, en fonction en la Monnaie durant la période de frappe des guénars de la 2e émission³.

Un point de sanction ne devrait concerner qu'une partie de la production. Or, nous avons vu que le point sous la couronnelle est présent sur l'ensemble des guénars, excepté un exemplaire que nous détaillerons plus loin. Le graveur a-t-il voulu marquer son travail ou bien laissé un repère destiné à la mise en place de sa gravure? A ce jour, nos recherches ne permettent pas de donner d'explications, tout au plus avancer quelques hypothèses.

-

¹ Duplessy 1999, n°377a; Lafaurie 1951, n°381a.

 $^{^2}$ Parmi ceux-ci, les guénars découverts dans les trésors de : Lessay n° 91 (3,09 g) ex. BnF. MMA. roy-4772 ? ; Rillé n° 40 (2,75g) ex. BnF. MMA. roy4767 ? ; Sacy-Le-Petit (Oise) n° 60 (3,05 g) ; Ivry-la-Bataille n° 19 (2,91 g) ; Trésor de guénars (G. Beneut) n° 83 à 87 et le n° 88 avec CIT au lieu de SIT (2,81 g.) ; Collection Marchéville, n° 1151 avec CIT ex. de la BnF. MMA. roy4769 ?

³ Frugier & Vigouroux 2003.

Toutefois, nous avons relevé une exception à ces deux particularités. En effet, un exemplaire (**Fig. 2**) se démarque par de gros points d'atelier, par l'absence d'un point sous une des deux couronnelles et le cantonnement de la croix qui est inversé. De plus, la ponctuation est faite de 2 besants superposés.



Figure 2: Boutique ebay Winnumis, 2,26 g.

Enfin, parmi tous les exemplaires de notre échantillonnage, six⁴ ont la légende fautée au revers avec CIT au lieu de SIT (**Fig. 3**). Ils ont le même cantonnement et le point sous la couronnelle.



Figure 3: vente Internet, 3,33 g.

L'examen de la photo du revers de 4 de ces guénars montre que chacun d'eux a été frappé avec un coin différent. Ainsi, le graveur a reproduit la même erreur à plusieurs reprises.

Beneut G. (1961), « Le trésor de Rillé », Revue Numismatique, Vol. 6, n° 1, 105-112.

Dumas F. & Monard R. (1978), « L'argent caché par Pierre Leclert en 1420 (trésor de Lessay) », *Revue Numismatique*, Vol. 6, n° 20, 131-156.

Duplessy J. (1999), Les monnaies françaises royales, tome I, 2^e édition, Paris.

Foucray B. (1987), « Un trésor de guénars de Charles VI à Sacy-Le-Petit (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3-4, 115-128.

Frugier C. & Vigouroux J. (2003), « Production monétaire de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429 », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome X, 19-22.

Lafaurie J. (1951), *Les monnaies des Rois de France, t. 1, Hugues Capet à Louis XII*, Paris-Bâle. Pilet-Lemière J. (1977), « Trésor monétaire du début du XV^e siècle à Ivry-la-Bataille », *Annales de Normandie*, 27^e année, n° 2, 165-178.

Saulcy (de) F. (1887), Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^{er} , tome III, Macon.

-

⁴ En plus de l'exemplaire de la figure 3 : N° 88 du trésor de guénars, n° 1151 de la collection Marchéville, BnF. MMA. roy4769, vente Internet, collection privée.

LES MAITRES DE LA MONNAIE DE LIMOGES ENTRE 1574 ET 1576

Jacques VIGOUROUX

Bien que nous ayons déjà écrit sur ces personnages qui ont tenu l'atelier monétaire de notre ville, il nous a semblé intéressant d'apporter quelques informations complémentaires sur certains points¹.

A la mort de Charles IX, le 30 mai 1574 à Vincennes, son frère Henri, alors roi de Pologne, devient roi de France sous le nom de Henri III. Avec lui, et par son assassinat à Blois le 2 août 1589 par le moine Jacques Clément, va s'éteindre la dynastie des Valois.



Figure 1 :
Barthélemy JUGE
1574
Un croissant



Figure 2 :Barthélemy Juge
1574
Un monde



Figure 3:
Martial Dubois
1575
Un arbre

A Limoges, sur le plan numismatique, cet avènement ne change rien dans l'immédiat. Les monnaies sont toujours frappées à l'effigie de Charles IX et ce jusqu'au courant 1575. Le maître particulier de la Monnaie, Barthélemy Juge, est en place depuis avril 1573, avec pour différent un croissant (**Fig. 1**) qu'il change en cours d'année par un monde que l'on retrouvera jusqu'à la fin de son bail (**Fig. 2**). Le graveur se nomme Jehan Bayard et n'utilise aucun différent. Va commencer une période de deux ans où pas moins de quatre maîtres ou commis vont se succéder à la tête de notre Monnaie.

Le 29 janvier 1575, Martial Dubois est commis à la maîtrise de la Monnaie pour les trois premiers mois de l'année². Il travaille du 19 février au 29 mars. Son différent est un arbre (**Fig. 3**). Il ne frappe seulement que des testons et des demi-testons. Les boîtes de son ouvrage sont apportées à la Cour des monnaies le 18 juin 1575 et ouvertes le 26 juin suivant³. A l'intérieur se trouvent :

 \Rightarrow 3 sols 4 deniers (40 d) : correspondant à 18 360 testons (y compris des demi-testons par équivalence) en 720 marcs d'argent.



Figure 4 :Barthélemy Juge
1575
Un croissant



Figure 5 :Barthélemy Juge
1575-1576
Une rose



Figure 6:
Etienne Pinchault
1576
Un monde

¹ Clairand & Vigouroux 2012; Vigouroux 2017.

² Archives Nationales: Z^{1b} 375 f° 10, Z^{1b} 553.

³ Archives Nationales : Z^{1b} 301 f° 208°, Z^{1b} 320 f° 82-83.

Barthélemy Juge est commis à la maîtrise de la Monnaie pour les neuf derniers mois de l'année 1575 puis jusqu'au 3 septembre 1576, date de son décès⁴. Il utilise deux différents en 1575 : un croissant (**Fig. 4**) à partir d'avril, différent choisi le 27 février, puis, en fin d'année à une date indéterminée, une rose (**Fig. 5**), différent qu'il conservera en 1576. Sa production se compose de douzains au nom de Charles IX, d'écus d'or et peut-être demi-écus d'or, de testons et demi-testons, et douzains au nom d'Henri III. Les boîtes de ces deux années sont apportées à Paris le 13 janvier 1578 et ouvertes le 17 en suivant⁵.

Dans la boîte de 1575, il y a :

- \Rightarrow 2 deniers écus d'or : correspondant à une frappe de 400 écus (y compris des demi-écus ?) en 5 marcs $^{75}/_{145e}$ d'or.
- ⇒ 6 sols 9 deniers testons (81 d) : correspondant à 37 179 testons (y compris des demi-testons par équivalence) en 1 458 marcs d'argent.
- \Rightarrow 8 sols 3 deniers douzains (99 d): correspondant à 71 295 douzains en 698 marcs $^{14}/_{17e}$ de marc.
- \Rightarrow 7 sols 6 deniers douzains (90 d): correspondant à 64 814 douzains en 635 marcs $\frac{5}{17e}$ de marc.

Ce nouveau douzain, dit du 1^{er} type, voit le jour suite aux lettres patentes du 31 mai 1575, exécutoire du 26 juillet suivant. Il se différencie du douzain frappé précédemment par l'abaissement du titre à 3d argent-le-roi au lieu de 3d 12g et de l'apparition du nom du nouveau monarque. Cela accréditerait la thèse que les douzains frappés par Barthélemy Juge entre le 19 avril et le 31 juillet 1575, première boîte, l'ont été au nom de Charles IX et ceux du 20 août au 24 septembre 1575 au nom d'Henri III.

Dans une communication précédente, nous écrivions que Barthélemy Juge n'avait pas frappé de monnaies au nom de Charles IX. Erreur de notre part, la relecture et la nouvelle interprétation de l'état fait au maître de la boîte de douzains citée ci-dessus, dans le Z¹b 320, nous a obligé à rectifier nos écrits.

Dans la boîte de 1576, il y a :

- ⇒ 11 demi-francs, représentant une frappe de 2 631 demi-francs (y compris des quarts de francs par équivalence).
- ⇒ 164 douzains valant 2 écus 44 sols : 13 sols 8 deniers : représentant une frappe de 118 422 douzains.

Barthélemy Juge étant décédé le 3 septembre, les gardes de la Monnaie commettent à la maîtrise jusqu'à la fin du mois Etienne Pinchault⁶ afin d'éviter le chômage. Il prend pour différent un monde (**Fig. 6**), différent que l'on retrouve sur un douzain de 1575. Pinchault a-t-il réutilisé un coin de cette année-là ? Mystère. Dans la boîte de son ouvrage, apportée avec les précédentes, se trouvent⁷.

⇒ 28 douzains valant 2 sols 4 deniers, représentant une frappe de 20 298 douzains.



Figure 7:
Martial de La Roche dit Vouzelle
1576-1578
Un soleil

⁴ Archives Nationales : Z^{1b} 375 f° 18-22

⁵ Archives Nationales : Z^{1b} 301 f° 209, Z^{1b} 320 f° 84-90

⁶ Archives Nationales : Z^{1b} 376 f° 63

⁷ Archives Nationales : Z^{1b} 301 f° 233, Z^{1b} 320 f° 94-96

Afin d'achever le bail fait à son mari, la veuve de Barthélemy Juge propose aux gardes de subroger Martial de La Roche dit Vouzelle à Etienne Pinchault à la maîtrise de la Monnaie du 1^{er} octobre au 31 décembre 1576⁸. Le différent est un soleil (**Fig. 7**). Les boîtes sont apportées à la Cour des monnaies le 8 janvier 1578 et ouvertes le 17 du même mois⁹. On y trouve :

- ⇒ 9 deniers obole, représentant une frappe de 2 328 demi-francs (y compris des quarts de francs par équivalence)
- ⇒ 58 douzains valant 4 sols 10 deniers, représentant une frappe de 42 136 douzains.

Beaucoup de ces monnaies ont été retrouvées mais il en reste malgré tout quelques-unes à rechercher. Nous n'avons pas vu le demi-écu d'or de 1575 frappé par Barthélemy Juge, mais peut-être n'existe-t-il pas, les demis et quarts de franc du même maître pour 1576, le douzain frappé par Etienne Pinchault, les quarts de franc et douzains de 1576 frappés par Martial de La Roche dit Vouzelle. Quant au franc, il n'en a certainement pas été frappé en la Monnaie de Limoges.

Clairand A & Vigouroux J. (2012), « Le demi-teston de Limoges d'Henri III au nom et à l'effigie de Charles IX (1575) », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome XIX, février 2012. Vigouroux J. (2017), « Le demi-franc de 1576 frappé à Limoges retrouvé », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, tome XXIV, 2017.

⁸ Archives Nationales : Z^{1b} 376 f° 64-77

 $^{^9}$ Archives Nationales : Z^{1b} 301 f° 233 $^{\circ}$, Z^{1b} 320 f° 97

UN QUART D'ÉCU INÉDIT FRAPPÉ AU NOM D'HENRI IV EN 1590 À LIMOGES. POINT SUR L'ATELIER MONETAIRE AU TEMPS DE LA LIGUE

Bastien MIKOLAJCZAK, Jacques VIGOUROUX

Il y a peu, la Société Numismatique du Limousin avait reçu un courriel contenant la photographie d'un quart d'écu au nom d'Henri IV, frappée à Limoges, faisant désormais partie de la collection de Bastien Mikolajczak. Depuis la création de cette valeur par Henri III, en 1577, peu de millésimes y ont été fabriqués. Il suffit d'observer la liste récapitulative suivante :

- Henri III, à son nom ou pour la Ligue : 1587-1588-1590 ;
- Henri IV: 1591-1603-1606;
- Louis XIII: 1612-1641-1642-1643;
- Louis XIV: 1643-1644-1645-1646-1647-1648.

Hormis ceux frappés au marteau entre 1644 et 1648, cette dénomination est assez rare. Plusieurs millésimes n'ont toujours pas été retrouvés. Notre surprise fut d'ailleurs de constater le millésime 1590, une année jusque-là inconnue pour Henri IV (**Fig. 1**)¹.



Figure 1: détail du millésime 1590 sur un quart d'écu frappé à Limoges au nom d'Henri IV.

En voici la description (Fig. 2):

A/ HENRICVS . IIII . D . G . FRAN . ET . NAVA . R . 1590, (légende débutant à 12 h.), croix feuillue, avec fleuron quadrilobé en cœur. Point 10e.

R/ + M * SIT . NOMEN . DNI . BNEDICTVM . I, (légende débutant à 6 h.), écu de France couronné, accosté de II à droite et à gauche.

Cette monnaie a un diamètre de 29 mm et pèse 9,48 g. Elle n'est pas au même type que le quart d'écu au nom d'Henri III dont nous connaissons au moins un exemplaire au millésime 1590 (fig. 3)² puisque la titulature est côté croix et que cette dernière est feuillue et non bâtonnée et fleurdelisée. On devine que le graveur a utilisé les mêmes poinçons pour la réalisation de ses coins, la même interruption se retrouvant dans la couronne de l'écu.

¹ Collection Bastien Mikolajczak.

² VSO CGB *Monnaies 12*, 30 juin 2001, lot n°589.





Figure 2: quart d'écu frappé au nom d'Henri IV à Limoges en 1590. Ech. 1,5:1.





Figure 3 : Lafaurie-Prieur n° 1004³ ; Duplessy⁴ n° 1162 ; Sombart n° 4662⁵. © CGB. Ech. 1,8:1.

Jusqu'alors, il était convenu que les frappes effectuées en la Monnaie de Limoges au nom d'Henri IV ne commençaient qu'en 1591. L'apparition de cette monnaie remet cette convention en cause. Nous avons alors en conséquence repris nos recherches dans la sous-série Z^{1b} des Archives nationales pour essayer d'y voir plus clair. Sous la côte Z^{1b} 882 est conservé le cahier des délivrances de l'année 1590, dans lequel un texte nous fournit peut-être la réponse.

« Le 16e de jullyé 1590 a esté dellyvré p[ar] les officiers de la p[rése]nt[e] monnoye de Lymoges à Marsial Vouzelle p[ar] nous commys en la maistrize p[ar]ticullyere d'icelle en quantyté de une lyvre unze solz huict deniers de monnoyage en quartz et huictiesmes d'escut ayant cours po[u]r quinze solz et sept solz six deniers piesse, foybles de poys en neufz marcz d'ung cinquiesme de quart d'escut et d'alloy à 10 d[eniers] 22 g[rains] 3/4. Signé Gruybert. J.Martin. Martial Vouzelle. Devransaigne. Bayard.

En boette ung quart d'escut. Soubz le roy à p[rése]nt régnant »⁶.

L'ultime remarque de ce texte suppose donc un changement dans la production des quarts et huitièmes d'écu de l'atelier. Une autre délivrance, concernant cette fois les demi-francs, est encore plus précise sur le sujet :

« Le 12^e octobre 1590 a esté délivrée par les officiers de la présent monnoie de Lymoges à Mar[ti]al Vouzelle par nous commis en la maistrize particulière d'icelle la quantité de cinquante solz quatre den[iers] de monnoiage en demis francz soubz l'effigie du roy à présant régnant par le

³ Lafaurie & Prieur 1956, 124.

⁴ Duplessy 1999, 155.

⁵ Sombart 1997, 294.

⁶ Archives nationales, Z^{1b} 882, 26 (16 juillet 1590).

commandement de messieurs de la chambre des comptes tenantz la court des monnoyes a Tours, lesditz demis francz ayantz cours pour dix solz pièces foibles de pois en neuf marcz d'ung quart de franc et d'alloy a 9 d[eniers] 23 g[rains].

En boette quatre demis francz »⁷.

Les numismates qui ont lu le texte de cette délivrance, nous y compris, n'ont pas relevé les mots « à présant régnant ». Ils nous indiquent pourtant clairement que les demi-francs délivrés ce 12 octobre 1590 ont été frappés au nom d'Henri IV. La délivrance précédente de demi-francs en date du 31 mars 1590 serait donc au nom d'Henri III. L'expression est certes un peu plus évasive pour les quarts et huitièmes d'écu délivrés le 16 juillet, même si tout laisse à penser que c'est à ce moment que le changement de titulature a eu lieu. Il y eut cette année-là six délivrances de quarts et huitièmes, dont deux avant cette date - les 17 mars et 17 mai - et trois ensuite - les 8 août, 25 août et 27 septembre – pour au total sept quarts d'écus mis en boîtes et trois huitièmes.

La découverte de ce quart d'écu nous oblige par ailleurs à reconsidérer un autre élément. Il était jusqu'à lors admis que les monnaies frappées à Limoges en 1590 et jusqu'à la mi-1591 étaient, certes, toutes au nom d'Henri III, mais également le fruit d'une production ligueuse. Cette attribution est coutumière chez les numismates professionnels et même dans les ouvrages de référence, le *Franciae IV* notamment⁸.

Au regard de notre source, la question est délicate à traiter, tant les informations sont minces. Tout ce dont nous disposons est la mention « soubz le roy à p[rése]nt régnant » de la délivrance du 16 juillet 1590. Doit-on alors comprendre que le nom du roi changea sur les monnaies à ce moment, ou que l'atelier devint subordonné au souverain ? Le contrôle des boîtes ne nous renseigne pas davantage puisque « les boestes de la monnoye de Lymoges de l'ouvraige faict en icelle [...] durant les années xv^C iiii^{XX} viii, xv^C iiii^{XX} ix, xv^C iiii^{XX} dix, xv^C iiii^{XX} xi et xv^C iiiii^{XX} xii n'ont esté aportées à cause des troubles [...] »⁹ : une période bien trop étendue donc.

Michel Cassan, dans sa thèse consacrée au Limousin durant les guerres de Religion, a montré que Limoges fut en réalité le théâtre de graves soulèvements ligueurs dans les années 1588-1589, puis retomba définitivement sous contrôle du pouvoir royal le 21 octobre 1589, malgré encore quelques heurts dans les trois années qui suivirent¹⁰. Une vaste instruction se mit immédiatement en place et le jugement des insurgés dura jusqu'au 7 décembre. Difficile dans ces conditions d'imaginer comment l'atelier monétaire aurait encore pu être contrôlé par la Ligue au moins sept mois subséquemment.

En 1590 et 1591, la Monnaie de Limoges eut pour maître Martial de la Roche, dit Vouzelle, qui avait déjà occupé la fonction entre 1576 et 1578 puis 1583 et 1588. Il est parent de Pierre de la Roche, également dit Vouzelle, vice-sénéchal du Haut-Limousin, capitaine de la milice de Limoges : un des principaux chefs ligueurs de la région, condamné à mort en octobre 1589¹¹. Le graveur était Martial Bayard, actif de 1589 à 1596 : un huguenot dont les aïeuls de la branche paternelle occupaient la même fonction depuis quatre générations¹². La prise d'office de Bayard à la fin de l'année 1589 (son père étant décédé dans les émeutes d'octobre ¹³) est, dans ce contexte troublé, un événement qui pourrait accréditer la mise à l'écart de tout rôle de l'Union dans le monnayage limougeaud.

Il y eut quoi qu'il en soit une assimilation trop rapide de la part des numismates à ce que l'on peut rencontrer de semblable ailleurs. La Ligue a en effet bel et bien frappé monnaies au nom du

⁷ Archives nationales, Z^{1b} 882, 30 (12 octobre 1590).

⁸ Sombart 1997, 498.

⁹ Archives nationales, Z^{1b} 302, f° 43 v.

¹⁰ Cassan 1996, 262.

¹¹ Cassan 1996, 262.

¹² Cassan 1996, p. 235; Vigouroux 2017, 17.

¹³ Cassan 1996, 263.

dernier roi Valois au début des années 1590, à Narbonne ou à Toulouse, entre autres. Or, si l'atelier de Limoges commence à battre monnaie pour Henri IV dès 1590, il continue aussi de frapper des douzains au nom d'Henri III jusqu'en 1591. Il ne fait alors plus aucun doute que la Ligue n'est strictement pas artisane de ces productions post-mortem, du moins après juillet 1590.

L'apparition de cette monnaie aura donc permis de créer une nouvelle ligne pour les quarts d'écu frappés au nom d'Henri IV et, secondement, de démontrer que des demi-francs au nom de ce même roi ont également été frappés en 1590 en la Monnaie de Limoges. Souhaitons qu'il en apparaisse un prochainement. Elle nous aura aussi permis, en troisième lieu, de remettre en cause le rôle de la Ligue dans le monnayage au nom d'Henri III dans les années 1590 et 1591. Il reste malgré tout un mystère. Pourquoi les douzains aux deux H ont-ils encore été frappés au nom d'Henri III en 1591 ? Nous n'avons, jusqu'à présent, trouvé aucune explication à cela. A-t-on voulu utiliser les fers que le graveur avait déjà préparés ? Si oui, il devait y en avoir pléthore car les douzains pour Henri III millésimés 1591 ne sont pas rares. Peut-être trouverons-nous un jour la vraie raison.

Cassan M. (1996), Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630), Publisud.

Duplessy J. (1999), Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), t. II, 2^e édition.

Lafaurie J. & Prieur P. (1956), Les monnaies des rois de France. II. François I^{er} à Henri IV, Paris / Bâle.

Sombart S. (1997), Franciæ IV, Catalogue des monnaies royales de François I^{er} à Henri IV. 1540-1610, Éditions des Chevau-légers, Paris.

Vigouroux J. (2017), « Liste des maîtres et tailleurs de la Monnaie de Limoges avec leurs différents, de 1515 à 1610 », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, t. XXIV, 2017, 13-17.

À PROPOS D'UNE MÉDAILLE ANTI-MAÇONNIQUE DE 1848

François LHERMITE

Au XIX^e siècle, de nombreuses petites médailles ont été frappées, soit officiellement par la Monnaie de Paris, soit par des officines plus ou moins artisanales, pour célébrer un personnage ou un événement. Ces médailles étaient ensuite vendues au public par colportage, et ont pris souvent un caractère de tract politique, souvent satirique. L'année 1848 a vu une énorme production de ces petites médailles, ce qui s'est un peu prolongé les années suivantes jusqu'au début du Deuxième Empire. Le grand numismate Félicien de Saulcy a essayé de répertorier ces témoins de l'Histoire et en avait décrites plus de 2.000 rien que pour l'année 1848.

Une de ces médailles portant les noms de six villes, dont Limoges, nous a intrigué quant à sa signification; et nous pensons que pour bien la comprendre, il faut revoir le déroulement des événements qui se sont succédés et ont entrainés les troubles de cette année 1848.

La Révolution de 1830 avait contraint Charles X à abdiquer le 2 août 1830. Charles X persuada alors le duc d'Angoulême, son fils ainé qui n'était pas populaire et qui était sans descendance, à abdiquer à son tour au profit du duc de Bordeaux, fils du duc de Berry, le second fils de Charles X qui avait été assassiné en 1820. Mais le duc de Bordeaux n'avait qu'à peine dix ans et il faudrait donc un régent qui pourrait être soit le duc d'Angoulême, soit la duchesse de Berry, laquelle se voyait très bien régente. Ces deux solutions n'enthousiasmaient personne. La Fayette proposa alors comme régent possible, Louis-Philippe d'Orléans, fils du célèbre Philippe-Egalité, cousin de Louis XVI, qui, député de la Convention, avait voté la mort du roi.

Certains voulaient rétablir une République, mais les excès de la Première République faisaient peur. Chateaubriand, qui était un des meneurs de l'opposition à Charles X, et qui était au départ favorable à une succession par le duc de Bordeaux, finit par accepter Louis-Philippe d'Orléans comme successeur de Charles X, et le fit élire par la chambre des députés. Le 9 août 1830, le duc d'Orléans devint Louis-Philippe premier, roi des Français.

Le 14 août 1830 fut promulguée la « Charte constitutionnelle » qui établissait 3 pouvoirs : un pouvoir exécutif représenté par le roi et ses ministres nommés par lui, et un pouvoir législatif représenté par deux chambres. La première, la Chambre des pairs était composée soit de nobles qui étaient pairs de droit de façon héréditaire, soit de grands serviteurs de l'Etat, nommés à vie par le roi. La seconde, la Chambre des députés, était élue par le peuple. Pour qu'une nouvelle loi soit promulguée, il fallait qu'elle soit votée par la Chambre des députés, puis acceptée par la Chambre des pairs et par le roi.

Mais il n'était pas pensable que des hommes incultes ou inintelligents puissent intervenir dans le destin du pays. Ceux qui gagnaient bien leur vie et donc payaient beaucoup d'impôts étaient réputés être intelligents et donc aptes à participer à la conduite des affaires nationales. Donc l'élection des députés devait être censitaire. Il fallait être âgé de 25 ans pour être électeur ou de 30 ans pour être élu, et dans les deux cas payer un minimum d'impôt qu'on appelle le cens. Ce cens était fixé à 200 francs, ce qui était une somme très élevée pour l'époque. On s'en rend compte facilement du fait de la disposition que précisait la Charte constitutionnelle dans son article 33 : « Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce cens... ».

Dans ces conditions le nombre d'électeurs n'était que de 166 000 en 1832, et de 240 000 en 1847. On peut rappeler que, par la suite, le gouvernement provisoire de 1848 a institué le suffrage universel masculin : tous les hommes de plus de 21 ans furent électeurs « à l'exception des militaires, des internés, des membres du clergé et des algériens », ce qui porta le nombre d'électeurs à plus de neuf millions.

On comprend donc que pendant tout le règne de Louis-Philippe le gouvernement resta très conservateur, la Chambre des députés n'étant composée que de riches bourgeois.

Cependant le monde changeait. En particulier l'industrialisation se développait. De plus en plus de personnes venaient dans les villes pour travailler dans les usines. Mais aucune loi, aucun code ne définissait les conditions d'emploi des ouvriers, ni sur le plan des salaires, ni sur le plan de la durée journalière du travail, ni sur celui des embauches ou des licenciements. Une seule loi, du 22 mars 1841, concerna le travail des enfants. Elle interdisait le travail des enfants de moins de 8 ans, et limitait à 8 heures par jour le travail des enfants de 8 à 12 ans.

Et comme beaucoup d'ouvriers se retrouvaient à perdre leur travail pour n'importe quelle raison, il y avait de plus en plus de chômeurs, en particulier à Paris.

Par ailleurs, en 1846 et 1847, les conditions météorologiques furent mauvaises et de ce fait les récoltes furent désastreuses. Ce qui entraina une certaine disette et une augmentation des prix du pain et des produits alimentaires, et donc un mécontentement populaire.

De plus en plus de gens pensaient qu'il fallait en finir avec l'immobilisme gouvernemental, et en particulier demandaient pour cela une réforme de la loi électorale. Peu nombreux étaient ceux qui demandaient le suffrage universel, la plupart voulaient au moins un abaissement du cens à 100 francs, avec même la possibilité de donner le droit de vote à des personnes payant un cens inférieur à 100 francs, mais possédant des diplômes ou occupant des postes de responsabilité.

En 1847, François Guizot a été nommé président du Conseil des ministres. C'était un homme remarquable, écrivain, journaliste, historien, anglophile (il avait écrit une histoire de l'Angleterre sous Charles I^{er} et Charles II, et fait de nouvelles traductions de pièces de Shakespeare). Il fut professeur à la Sorbonne et membre de l'Académie Française. C'était un bourreau de travail ; d'origine protestante, il avait certainement un esprit un peu rigide.

Elu député en 1830, il fut nommé ministre de l'Intérieur en août 1830, mais démissionna en novembre de la même année. En 1832, il devint ministre de l'Instruction publique. Il fit passer la loi Guizot du 28 juin 1833, qui obligeait toutes les communes de plus de 500 habitants à avoir une école primaire de garçons. Il créa des écoles normales pour former les maîtres, et des systèmes d'inspection. Il fit aussi beaucoup pour l'amélioration des études supérieures.

En 1840, il devint ministre des Affaires étrangères en remplacement de Thiers, et jusqu'à sa nomination en 1847, le maréchal Soult étant Président du Conseil, il fut le ministre le plus influent sur l'ensemble de la politique du pays.

Mais Guizot restait très conservateur et devant la demande de plus en plus pressante de réforme électorale, il répondait que les gens devaient travailler davantage pour s'enrichir et se faisant ils paieraient davantage d'impôts et deviendraient ainsi électeur.

Pour faire taire l'opposition, qui se concrétisait principalement dans deux journaux, *Le National* et *La Réforme*, Guizot interdit en 1847, toute manifestation publique. Le 9 juillet 1847, à Paris, les chefs de l'opposition offrirent un énorme banquet réunissant 1 200 personnes, dont des députés et des journalistes. Le banquet se termina par des toasts qui furent si longs que c'étaient de véritables discours politiques. Puis de nombreux banquets semblables se tinrent à Paris et dans de grandes villes de province : Dijon, Mâcon, Rouen, Bordeaux Lyon, etc... En tout, on compte que 70 banquets réunirent 17 000 personnes. Pour clore ce que l'on a appelé « la campagne des banquets »,

il fut décidé de faire un gigantesque banquet qui devait se tenir à Paris le 22 février 1848. Le 14 janvier, Guizot fit savoir aux organisateurs qu'il interdisait ce banquet, mais ceux-ci décidèrent de le maintenir.

Le 21 février Guizot renouvela son interdiction et mobilisa la troupe. Le comité organisateur du banquet, inquiet, décida alors de le supprimer. C'était un peu tard, et le 22 février des étudiants et des ouvriers commencèrent à manifester. Ils furent assez vite dispersés par la troupe. Mais le lendemain les manifestants se réunirent à nouveau. Guizot demanda à la Garde Nationale de Paris de les disperser, mais les gardes nationaux pactisèrent avec les manifestants en demandant, eux aussi, la démission de Guizot et la réforme de la loi électorale. Louis-Philippe a sans doute eu peur de l'attitude de la Garde Nationale et, dans l'après-midi du 23 février, il renvoya Guizot et nomma Louis Molé à sa place.

C'est alors que les manifestants, au soir de ce 23 février, apprenant la destitution de Guizot, décidèrent d'aller manifester leur joie sous les fenêtres du Ministère des Affaires Étrangères où ils savaient que se trouvait Guizot. Mais, boulevard des Capucines la manifestation se heurta à 200 hommes du 14^e de ligne qui barraient le passage. On essaya de négocier, mais un coup de feu claqua. Qui a tiré ? On ne le saura jamais, mais ce premier coup de feu déclencha immédiatement le tir des soldats. Les manifestants s'enfuirent en laissant sur le pavé des morts et des blessés (beaucoup de chiffres ont été avancés, les plus vraisemblables seraient de 23 morts et 32 blessés).

Le calme revint aussitôt. On réquisitionna une charrette sur laquelle on entassa les morts et le macabre cortège parcouru les rues de Paris aux cris de « vengeance », « on assassine le peuple », si bien qu'au matin du 24 février de nombreuses barricades commencèrent à s'élever dans tout Paris. Louis-Philippe nomma le maréchal Bugeaud pour rétablir l'ordre. Mais la Garde Nationale refusa d'obéir à Bugeaud ; même l'armée était désemparée et certaines unités se laissèrent désarmer par les manifestants.

Louis-Philippe se sentit perdu et vers midi il signa son abdication en faveur de son petit-fils le comte de Paris, puis il s'enfuit en fiacre vers l'Angleterre.

Bien entendu, Molé, nouveau premier ministre, démissionna. La Chambre des pairs s'était égayée. Il ne restait plus que la Chambre des députés qui siégeait ce jour-là, et beaucoup vont se rendre alors au Palais Bourbon. En particulier, la duchesse d'Orléans, veuve de Ferdinand fils ainé de Louis-Philippe, mort accidentellement en 1842, qui demanda qu'on reconnaisse le comte de Paris, son fils de neuf ans, comme nouveau roi. Mais se posait alors la question de la régence. Après la mort du duc d'Orléans, Louis-Philippe avait fait voter par les chambres que son second fils, le duc de Nemours, serait éventuellement le régent. Mais le duc de Nemours était très impopulaire. Alors, on pouvait nommer régente la duchesse d'Orléans. Cela n'enchantait personne, car c'était une princesse allemande. D'autre part, parmi ceux qui étaient arrivés au Palais Bourbon, il y avait Lamartine, que sa popularité rendait très influent. Il était plutôt légitimiste, et donc partisan du duc de Bordeaux, mais, finalement, il se rallia plus tard à ceux qui voulaient proclamer la République.

En attendant, il fallait un gouvernement provisoire, et on fit nommer, par acclamations de l'assemblée, sept membres pour former ce gouvernement. Cinq étaient liés au *National* un des principaux journaux d'opposition : Jacques-Charles Dupont, dit Dupont de l'Eure, avocat, ancien conventionnel de 81 ans, qui fut nommé président du Gouvernement Provisoire, Pierre Marie de Saint-Georges, dit Marie, avocat, François Arago, physicien célèbre, Louis-Antoine Garnier-Pagès, courtier de commerce, et Alexandre Ledru-Rollin, avocat. Les deux autres étaient indépendants : Adolphe Crémieux, avocat, et Alphonse de Lamartine, poète et écrivain. Armand Marrast, journaliste au *National*, fut nommé maire de Paris avant d'être nommé par la suite, ministre des Finances.

Ce début de gouvernement se transporta alors à l'Hôtel de Ville. Là arrivèrent des personnes liées à la *Réforme* l'autre grand journal d'opposition, et on ajouta alors trois nouveaux membres de

tendance socialiste à ce gouvernement : Louis Blanc, journaliste, Ferdinand Flocon, rédacteur en chef de la Réforme, et un ouvrier mécanicien qui se faisait appeler « l'ouvrier Albert » mais qui s'appelait en réalité Alexandre Martin.

C'est alors qu'après beaucoup d'hésitation les républicains l'emportèrent et que l'on proclama la Deuxième République. On peut remarquer que sur les onze membres de ce gouvernement, trois seulement n'appartenaient pas à une loge maçonnique ou à une société secrète : Lamartine, Marie et Louis Blanc (ce dernier deviendra franc-maçon en 1854).

Les jours suivants, quatre ou cinq autres personnes furent nommées ministres, dont deux francs-maçons : Hippolyte Carnot (ministre de l'Instruction publique) et Victor Schælcher (ministre de la Marine et des Colonies, le principal artisan de l'abolition de l'esclavage).

Le lendemain, 25 février, il y avait encore beaucoup d'agitation dans les rues de Paris. Vers midi, une délégation d'ouvriers réclama au gouvernement l'organisation du travail et le droit au travail.

Le gouvernement prit alors un décret, dont Louis Blanc fut le principal instigateur, qui disait : « Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail ».

Il y avait beaucoup de chômeurs à Paris et donc, pour mettre en application ce décret, le 27 février, on décida la création des « ateliers nationaux ». Toute personne sans travail pouvait s'inscrire. On lui garantissait du travail avec un salaire de deux francs par jour.

Le 24 avril, les élections de l'Assemblée constituante amenèrent à la Chambre une forte majorité de républicains modérés. Le Gouvernement provisoire fut dissout, et fut remplacé par une « Commission Exécutive » de cinq membres : Arago, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin et Marie. Cette Commission nomma une dizaine de ministres avec quelques secrétaires d'Etat. Il y eu une élimination des socialistes, entre autres de Louis Blanc et de l'ouvrier Albert.

Le 15 mai, sous prétexte d'une manifestation en faveur de la Pologne, une marche sur le palais Bourbon se transforma en une véritable tentative de coup d'Etat, dans laquelle furent impliqués des socialistes : Armand Barbès, Auguste Blanqui, François-Vincent Raspail et l'ouvrier Albert. Cette tentative échoua, ce qui entraîna la défaite définitive du camp socialiste.

Un grave problème se posait au gouvernement. Les ateliers nationaux avaient été créés dans l'euphorie de la proclamation de la République. Ils relevaient d'un sentiment généreux, mais avec le temps ils devenaient une catastrophe du fait qu'ils créaient un appel d'inactifs vers la capitale. Le 9 avril, il y avait 50 000 chômeurs y travaillant, fin avril ils étaient 66 000, et 120 000 à la mi-juin. On ne leur trouvait plus de travail et leur paye devenait un gouffre financier. On a commencé par les faire travailler un jour sur deux, puis à ne les payer qu'un franc par jour, puis à faire un paiement à la tâche, pour finalement décider de la fermeture définitive de ces ateliers nationaux.

Le 21 juin paru l'arrêté ordonnant cette fermeture et précisant que les ouvriers âgés de 18 à 25 ans devraient s'engager dans l'armée, les autres iraient en Sologne pour assécher les marais, ou dans les Landes pour défricher et planter des pins, ou encore pourraient s'installer comme colons en Algérie avec l'aide de l'Etat.

Les ouvriers se mirent en colère. Ils disaient : « le gouvernement veut décidément notre peau. Crever de fièvre dans un marais, ou se faire descendre en Algérie par un bédouin, voilà ce qui nous attend ».

Le 22 juin, 1 500 ouvriers se rassemblèrent sur la place du Panthéon. Une délégation fut reçue par Marie qui se montra intraitable. Il refusa toute discussion et aurait dit : « *Vous ne voulez pas partir*

pour la province ? Nous vous y contraindrons par la force, vous entendez bien, par la force ». Certainement le gouvernement discutait du problème depuis des semaines et se trouvait dans une impasse, aucune autre solution ne paraissant possible.

Le vendredi 23 juin, une foule de plus en plus nombreuse se réunit sur la place du Panthéon. Les ouvriers criaient « *La Liberté ou la mort* », et vers midi la première barricade s'éleva près de la porte Saint-Denis. La Garde Nationale se rua à l'assaut de cette barricade qui résista, et d'autres barricades de plus en plus nombreuses s'élevèrent un peu partout, si bien qu'au soir de ce 23 juin toute la partie Est de la capitale était aux mains des insurgés.

Le 24 juin, l'insurrection se renforça, on dénombrait environ 400 barricades. A l'Assemblée la Commission Exécutive fut mise en accusation et fut contrainte de démissionner, mais les ministres restèrent en place. L'Assemblée remplaça alors la Commission Exécutive en donnant les pleins pouvoirs au général Eugène Cavaignac qui était ministre de la guerre depuis le 17 mai.

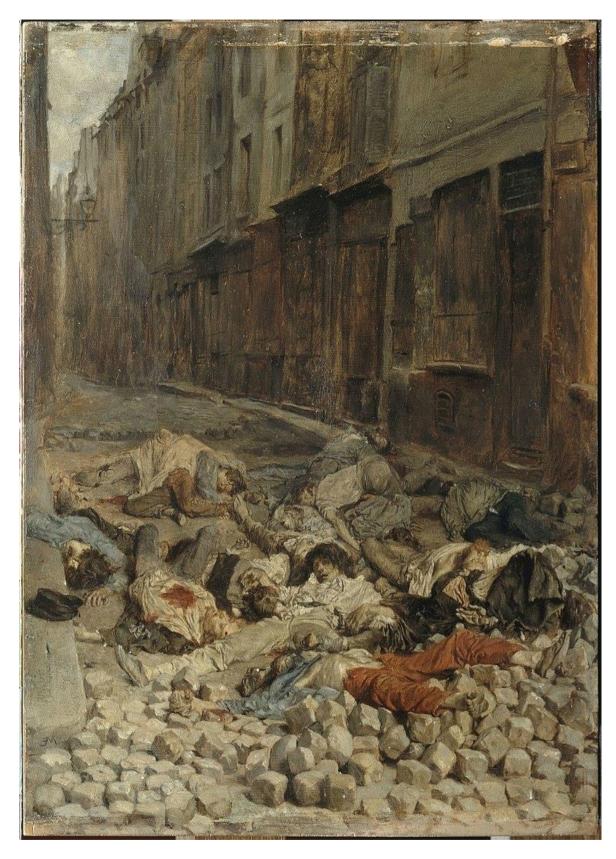


Le général Eugène Cavaignac en 1848

On a dit que si Cavaignac avait fait défiler des troupes dans les quartiers populaires, il y aurait eu moins de barricades et moins de détermination à résister de la part des ouvriers. Mais il attendit le samedi 24 juin dans l'après-midi pour vraiment lancer ses troupes à l'assaut des barricades. Il avait fait venir plusieurs régiments et fait appel aux gardes nationaux d'autres villes ; si bien que le 25 juin, il disposait de 29 000 hommes. Pendant trois jours les combats furent acharnés. Du côté gouvernemental on sait que 2 200 000 cartouches ont été tirées ainsi que 3 000 coups de canons.

Le lundi 26, la situation était devenue intenable pour les ouvriers, qui devaient aussi probablement manquer de munitions. Ils demandèrent de négocier, mais Cavaignac exigea une reddition sans conditions.

Le bilan a été très lourd. Les combats furent acharnés et meurtriers, et la répression fut très sévère. Il y eut entre 1 500 et 1 600 morts du côté gouvernemental, dont 6 généraux. Du côté des ouvriers, on estime qu'il y eu entre 4 000 et 5 000 morts, dont 1 500 à 2 000 par exécution sommaire après leur reddition. Il y eut environ 25 000 arrestations, dont 11 671 sont passés en jugement et condamnés. Quelques-uns furent condamnés à mort et exécutés, quelques-uns furent envoyés au bagne, et 10 000 environ ont été condamnés à la déportation (on disait alors « transportation ») en particulier en Algérie. Il faut noter cependant que 6 800 « transportés » ont été amnistiés en décembre 1848, le gouvernement reconnaissant que leur participation aux combats n'était pas certaine.



Ernest Meissonier, La barricade rue de la Mortellerie, juin 1848, Musée du Louvre¹.

¹ Mortellerie = fabrique de mortiers. Cette rue est devenue une partie de la rue de l'Hôtel-de-Ville dans le 4^e arrondissement. Meissonier aurait fait une aquarelle sur le vif, d'après laquelle il aurait réalisé ce tableau.

On peut rappeler que Monseigneur Affre, archevêque de Paris, fut tué pour avoir essayé de faire cesser les combats faubourg Saint-Antoine. Il se dirigeait vers la barricade en suppliant les insurgés de déposer les armes et fut frappé par une balle dans le dos, tirée donc vraisemblablement par un garde national, bien qu'on ait mis cette mort au compte des insurgés.

Ces « journées de juin 1848 » préfigurent en quelque sorte l'horreur de ce qui se passera vingtdeux ans plus tard lors de la Commune de Paris. Elles furent provoquées par l'absence de réflexion du gouvernement sur les conséquences de décisions sociales généreuses au départ, mais dont on n'avait pas évalué les conséquences possibles.

Dans cette révolte, les ouvriers parisiens espéraient que tous les ouvriers de France les imiteraient, ce qui obligerait le gouvernement à revoir ses positions. En fait, entre fin février et fin juin 1848, il n'y eut de troubles que dans cinq villes de province.

A <u>Marseille</u>, il y eut comme à Paris, une insurrection avec des barricades. En mars 1848, le Gouvernement provisoire avait pris un décret fixant la durée quotidienne du travail à 10 heures à Paris et à 11 heures en province. Les ouvriers marseillais avaient protesté, demandant à être sur le même plan que les parisiens. Le préfet Ollivier prit alors un arrêté fixant à 10 heures la durée du travail dans la ville de Marseille. Mais, si les ateliers nationaux de Marseille appliquaient cette décision préfectorale, les patrons privés la refusèrent. Début juin, l'Assemblée nationale décida que la règle des 11 heures de travail par jour devait être appliquée partout en dehors de Paris. Le 11 juin, une délégation d'ouvriers demanda au préfet d'écrire au ministre pour qu'il maintienne la durée du travail à 10 heures pour Marseille. Le 18 juin le refus du ministre parvint à Marseille et une agitation commença dans les milieux ouvriers. Les événements de Paris étaient suivis de près et la révolte commença le jeudi 22 juin, un jour avant Paris. Elle se termina le 24.

Mais à Marseille, il n'y eut que quelques centaines d'ouvriers révoltés et quelques dizaines de morts. La répression fut modérée : les condamnations allèrent d'un an de prison à la déportation.

A <u>Rouen</u>, où la règle des 11 heures de travail par jour passait mal, ce fut le résultat des élections des 23 et 24 avril, qui donna une large majorité aux réactionnaires aux dépens des socialistes, qui va déclencher une révolte ouvrière avec construction de barricades dans la nuit du 27 au 28 avril. La Garde nationale bourgeoise va rapidement venir à bout de cette révolte qui causa la mort de 24 personnes des forces de l'ordre et d'un peu plus d'une centaine de manifestants. La répression fut assez sévère avec 5 condamnations aux travaux forcés à perpétuité, quelques condamnations à 20 ans de travaux forcés et de nombreuses condamnations à des peines de prison. On peut signaler que la municipalité de Rouen était presque entièrement composée de francs-maçons et que le maire en était un dignitaire.

A <u>Lyon</u>, en 1846 s'était formée une société ouvrière de canuts (ouvriers de la soie) qu'on va appeler « les Voraces » (ce nom viendrait d'une déformation de « dévoirants » ou « compagnons du devoir »). Le 24 février 1848, apprenant la chute de Louis-Philippe, les Voraces proclamèrent la République, avant Paris, et s'emparèrent de la mairie et de la préfecture ainsi que des forts entourant la ville. Et jusqu'au 15 juin 1849, le gouvernement a dû composer avec ce pouvoir ouvrier.

A <u>Lille</u>, il y avait un développement important de l'industrie avec une multiplication des fabriques depuis le début des années 40. Le chômage, la pauvreté touchaient un peu plus du tiers de la population. En mai 1847, la crise économique provoqua des « émeutes de la faim » pendant laquelle les boulangeries furent pillées. La chute de la royauté amena un grand espoir dans la population ouvrière. On créa des ateliers municipaux sur le modèle des ateliers nationaux de Paris. Mais la ville resta très agitée et en mai 1848 une émeute se produisit qui fut rapidement et sévèrement réprimée.

Le culte de l'ordre fut ensuite cultivé par les autorités et des arrestations avec condamnation à de petites peines de prison furent effectuées pour de simples paroles jugées séditieuses.

A <u>Limoges</u>, le 25 février, à l'annonce de l'abdication du roi, les ouvriers se répandirent dans les rues, puis dans la soirée, on apprit la formation du Gouvernement provisoire. La foule alors envahit la préfecture, et dans la nuit du 25 au 26, proclama la République et désigna un Comité Administratif Provisoire de cinq membres (2 avocats, un avoué, un négociant et un industriel - trois sont des socialistes convaincus, les deux autres des républicains modérés). Ce Comité nomma ensuite une Commission Municipale Provisoire composée de huit ouvriers. Pratiquement toutes les décisions prises par cette municipalité socialiste révolutionnaire, l'ont été par Théodore Bac, l'un des deux avocats. Le 27 avril, les premières élections au suffrage universel ont eu lieu dans le manège de cavalerie. Les résultats furent décevants pour les ouvriers, qui envahirent le manège, brisèrent les urnes et détruisirent les bulletins de vote, puis ils s'emparèrent de la mairie. Il s'établit alors une sorte de république socialiste autonome à Limoges, qui gouverna la ville sous la direction de Théodore Bac. Le 15 mai, à Paris, la tentative de coup d'Etat avait décapité le camp socialiste. Les 27 et 28 mai des troupes encerclèrent la ville de Limoges, ce qui mit fin à ce mouvement qui se termina dans le calme. C'est cet épisode qui fit que Pauline Rolland donna à Limoges le titre de « Rome du Socialisme ».

Avant de parler de la médaille qui a déclenché cette étude, je veux montrer une autre médaille qui s'y oppose, et qui présente, comme beaucoup d'autres de la même époque, des symboles évidents de la franc-maçonnerie. C'est une médaille, en cuivre, à la gloire des membres des forces de l'ordre tués lors des journées de juin. (Cette médaille est reproduite au double de sa taille, 30 millimètres).



A l'avers, on peut lire circulairement : AUX CITOYENS MORTS POUR LA PATRIE - Au centre, derrière une équerre en triangle avec fil à plomb, on voit un faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien, et devant : une poignée de mains. Autour, un cercle d'étoile

Au revers, circulairement : ARMÉE, GARDES NATIONALES & GARDE MOBILE - Au centre d'une couronne de feuillage, sur 4 lignes : 23, / 24, 25, 26, / JUIN / 1848

Voici enfin la médaille qui nous a interpelée ; elle aussi est en cuivre et est reproduite au double de sa taille : 28 millimètres.





A l'avers, au centre d'un soleil radieux, le chiffre 92 (évidemment pour 1792) - Autour, la légende : LA LIBERTÉ **OU** LA MORT

Au revers, au centre d'un triangle formé par trois os longs, le chiffre 48 (pour 1848) - Dans le triangle, le fil à plomb se termine par une larme (de sang ?) - D'autres larmes parsèment le champ - Tout autour, en petite lettres : MARSEILLE . LYON . PARIS . ROUEN . LIMOGES . LILLE - Autour encore, à la même taille qu'à l'avers : LA LIBERTÉ **ET** LA MORT

Il semble bien que cette médaille accuse le gouvernement mené par les francs-maçons, principaux artisans de cette deuxième république, d'être en quelque sorte responsables des troubles de juin 1848 avec une répression sans pitié, en particulier à Paris et à Rouen.

Une question peut se poser : qui a fait faire cette médaille ? Elle est de très bonne facture et a dû coûter cher à sa fabrication. On peut alors douter qu'elle ait été faite par les ouvriers qui ont été les principales victimes. Alors, les royalistes ? Orléanistes ou légitimistes qui avaient intérêt à déconsidérer les dirigeants de cette république ? Ou plutôt, les bonapartistes qui finalement ont été les grands bénéficiaires des troubles entrainés par les maladresses du gouvernement ?

LES MÉDAILLES DE L'AMICALE DES CANNES ROULANTS TRACTION DU DÉPÔT SNCF DE LIMOGES

Jacques VIGOUROUX

L'Amicale des Cannes roulants traction du dépôt de Limoges est une association créée le 12 décembre 1966, avec parution au Journal officiel du 29 du même mois. Son but est de fêter les nouveaux retraités, membres de cette association, en leur remettant un cadeau, une médaille et ... une canne, d'où le nom de l'amicale.

Nous vous parlerons aujourd'hui de cette médaille. C'est Maurice Delannoy (1885-1972) qui en est l'auteur.



Figure 1 : avers de la médaille. Ech. 0,5:1.

En bronze, d'un diamètre de 50 mm et d'un poids pouvant aller de 79,2 à 88,10 g, son avers représente un train tracté par une machine à vapeur passant sous un pont sur lequel circule un autre train tiré par une machine électrique (**Fig. 1**). Cette symbolique permettait de faire le lien entre deux modes de traction, l'un représentant le passé et l'autre l'avenir. Bien que simplifié, nous pouvons reconnaitre comme type de locomotive à vapeur une "*Pacific*" de la série 251 du Paris Lyon Marseille (PLM). En exergue, nous trouvons la signature du graveur : M. Delannoy.

Si cette face n'a pas évolué au cours des décennies, il n'en est pas de même pour le revers. Ce dernier est constitué d'un entrelacs de voies ferrées et d'un cartouche circulaire situé en la partie supérieure. Dans ce cartouche ne sont inscrits, en relief, que quelques mots et c'est sur ces quelques mots que vont être apportées les modifications.



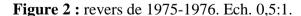




Figure 3 : revers de 1985. Ech. 0,5:1.

Sur la médaille la plus ancienne que nous avons retrouvée (**Fig. 2**), il est gravé sur cinq lignes : L'AMICALE / DES CANNES / DU DEPOT DE LIMOGES / A / SES ANCIENS. Sur la tranche, on peut lire : 1975 corne d'abondance BRONZE. Il existe des exemplaires avec 1976 corne d'abondance BR.

Sur la suivante, nous retrouvons les mêmes mots mais placés sur quatre lignes (**Fig. 3**) : L'AMICALE / DES CANNES DU DEPOT / DE LIMOGES / A SES ANCIENS. Il est gravé sur la tranche : 1985 corne d'abondance BRONZE.





Figure 4 : revers avec SNCF. Ech. 0,5:1.

Figure 5: revers avec S.N.C.F. Ech. 0,5:1.

Sur la troisième médaille, une modification du texte cette fois apparait (**Fig. 4**). L'évolution administrative a transformé le Dépôt des machines en Établissement Matériel et Traction (EMT). L'abréviation SNCF est introduite, ce qui permet de rattacher les "Roulants Tractions" à l'entreprise nationalisée. Le libellé devient : AMICALE DES CANNES / ROULANTS TRACTIONS / SNCF / E.M.T. LIMOGES. Les lettres initiales des mots, sauf celles de DES et SNCF, sont plus grandes que les autres caractères.

La quatrième et dernière médaille, pour l'instant, voit de nouvelles modifications (**Fig. 5**). Il est inscrit dans le cartouche : AMICALE DES CANNES / ROULANTS TRACTION / S.N.C.F. / E.M.T. LIMOGES. Les lettres ont maintenant toutes la même taille et il a été rajouté des points dans l'abréviation SNCF. Notons également que le "S" qui se trouvait en fin du mot "TRACTIONS" a disparu. Sur la tranche est inscrit BRONZE.

Si certaines modifications sont compréhensibles, telles que la dénomination de l'entité ferroviaire (Dépôt en Etablissement) ou l'intégration du raccourci SNCF, pourquoi changer la disposition du texte ? Est-ce une demande de l'Amicale ou bien une initiative du graveur ? Nous ne le savons pas.

LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN Jacques VIGOUROUX

C'est lors de la réunion mensuelle du 5 novembre 2006 que le Président de l'époque lança l'idée de la création d'un site Internet dédié aux monnaies, médailles, jetons et billets ayant vu le jour dans les trois départements du Limousin. Le 3 décembre, nous apprenions que le nom déposé pour ce site était : www.snl87.fr. Ce n'est qu'en février 2007 qu'il sera vraiment opérationnel. L'idée était de présenter une photo de toutes les catégories de monnaies frappées dans notre région. Le monnayage concerné s'étendant sur environ deux mille ans, la gestion s'est tout naturellement partitionnée entre les personnes selon leur domaine de compétence et de collection. Ainsi, quatre périodes se sont constituées, avec un responsable pour chacune :

- Gauloises, Mérovingiennes et Carolingiennes
- Féodales et Royales jusqu'à y compris Louis XII
- Royales de François I^{er} jusqu'à Louis XVI, la Constitution et la Convention
- Les Modernes

Pour chaque monnaie, nous avions prévu de présenter une photo et de préciser : le millésime le cas échéant, le métal, avec son titre si possible, les dimensions et le poids. Ces quelques informations, nous semblaient suffisantes pour permettre l'identification des pièces. Après discussion entre nous, nous décidâmes d'y ajouter les noms des maîtres, ou directeurs, de l'atelier, et des graveurs, avec leurs différents. Afin que les collectionneurs puissent répertorier aisément leurs monnaies, nous y avons adjoint une référence prise dans le livre le plus utilisé pour chaque période. Ainsi pour la période s'étendant de Charles V (1364) à la Convention (1794), nous utilisons le Duplessy, et du Directoire à Louis-Philippe I le Franc. Qui, à cet instant, parmi les membres de la SNL, aurait pu imaginer que notre site deviendrait le site de référence du monnayage Limousin?

Ne nous occupant que de la partie concernant le monnayage royal et moderne, avec notre ami Claude Frugier pour la période royale, nous ne parlerons donc que de celles-ci. Elle s'étend de 1364, début du règne de Charles V, à 1835, dernière année de frappe en la Monnaie de Limoges, sous celui de Louis-Philippe I^{er}. Nous l'avons décomposée en 29 périodes de règnes ou de gouvernements dont vous trouverez le détail ci-dessous.

RÈGNES OU	NB DE PIÈCES	NB DE PIÈCES	NB DE PIÈCES
GOUVERNEMENTS	RETROUVÉES	RECHERCHÉES	MANQUANTES
Charles V	2	2	0
Charles VI (à son nom)	10	13	3
Charles VI (le Dauphin Régent)	12	13	1
Charles VII (1ère période)	21	24	3
Charles VII (2ème période)	16	16	0
Louis XI	9	11	2
Charles VIII	11	13	2
Louis XII	4	5	1
François I (Sans lettre d'atelier)	12	14	2
François I (Avec lettre d'atelier)	12	15	3

Henri II	12	13	1
François II	1	1	0
Charles IX (Au nom d'Henri II)	3	4	1
Charles IX (A son nom)	43	64	21
Henri III (Au nom de Charles IX)	3	3	0
Henri III (A son nom)	50	100	50
La Ligue (Au nom d'Henri III)	4	8	4
Henri IV	41	63	22
Louis XIII	20	38	18
Louis XIV	153	249	96
Louis XV	179	290	111
Louis XVI	69	78	9
Constitution	20	22	2
Convention	5	5	0
Directoire - Consulat	17	17	0
1 ^{er} Empire	55	56	1
Louis XVIII	22	22	0
Charles X	25	25	0
Louis-Philippe I ^{er}	23	26	3
TOTAL	854	1210	356

A la création du site, nous n'avions que peu de photos mais, grâce à Internet, leur nombre a vite augmenté. Ce merveilleux outil qu'est le Net nous a également fait découvrir des types, des émissions et des millésimes dont nous ignorions l'existence. Aujourd'hui encore, nous ajoutons de temps en temps une ligne à nos tableaux.

Comme on peut s'en apercevoir sur l'état des lieux ci-dessus, il nous reste à trouver 356 monnaies. La majorité d'entre-elles, 58 %, est issue des règnes de Louis XIV et Louis XV. Il n'y a rien d'anormal en cela car ce sont les deux plus longs règnes de l'histoire de France. Le monnayage pour Henri III nous réserve aussi des surprises. Sur 100 monnaies, nous n'en avons retrouvé que 50, ce qui est étonnant. Que les espèces d'or frappées en petits nombres n'apparaissent pas sur le marché numismatique, cela peut se concevoir. Mais que des monnaies de billon du genre douzains, sols ou doubles sols parisis ne soient pas dans les plateaux des marchands posent interrogation mais nous n'avons aucune réponse à apporter.

Afin de compléter ce site, nous sommes à la recherche des photos de monnaies, jetons, médailles ou fausses monnaies issues de l'atelier monétaire de Limoges ou se rapportant à celui-ci. Si vous en possédez, ayez la gentillesse de nous les faire parvenir à cette adresse mail : snl87@snl87.fr

Nos remerciements vont à M. Hervé Crespi, concepteur du site, sans qui ce dernier n'aurait peut-être pas vu le jour.

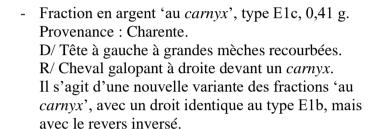
SÉLECTION DE MONNAIES, JETONS ET MÉDAILLES FRAPPÉS A LIMOGES VUS EN 2020

Lémovices

 Statère en or, type de Moulin-Limoges 'au buste de face', DT 3286A / BN 4541, 7,93 g / 21 mm, III^edébut II^e siècle av. JC. Très rare. Leu Numismatik n° 7-1019.

D/ Tête laurée d'Apollon à droite.

R/ Bige à droite ; tête d'Hélios sous le cheval et légende [...]ΙΛΠΟΥ à l'exergue.









- Statère lémovice en électrum DT 3407, 7,07 g, Künker n° 59-8004.
- Quart de statère lémovice en électrum DT3408, 1,67 g / 11 mm, CGB n° 590843.

Mérovingiennes

Tiers de sou d'or pâle d'Uzerche (19), 1,39 g.

Prou 2019; Belfort 4631; Deloche 47.

D/ Légende hors flan [V ERCA FIT] : personnage debout à droite tenant une croix et une crosse (saint Martial ?).

R/[VRS]O MONET[A]: lettres E^R.

Tiers de sou d'or, 8 mm. Inédit?

Provenance: Bergerac.

D/ Traces de légende : tête à droite au grand œil ovale ;

croix devant le visage.

R/ MARIO (?): lettres ER.



On retrouve les lettres ER sur des tiers de sous de l'Eglise de Limoges (Prou 1948), à Chamberet (Prou 1966-67) et à Uzerche (Prou 2019, voir ci-dessus).

Tiers de sou d'or d'Alleyrat (19). Prou 1979 var.

Provenance: Aube.

D/ Buste diadémé à droite : E 'ARIACO FIT

 $R/ + 5 \land NDIRICO MON : croix.$





Tiers de sou d'or 1,28 g / 12 mm. Belfort 1555; Prou 2044; Deloche 125. Provenance : Pas-de-Calais. D/ Pseudo-légende ...IZ >> P+ : buste à droite.

R/ THIOBAIO M FICI: croix cantonnée des lettres Ψ O

JΕ



Cinq exemplaires de ce type sont connus. Pour Arent Pol, les pseudo-légendes et les localisations dans le nord de la France et en Belgique orienteraient vers une production locale (à ou en marge de Dorestad?) d'imitations d'un type limousin aux lettres LEMO.

Denier de Limoges, 1,32 g. Type BSNL 2020, 15. D/ Monogramme CLEMO (?) surmonté d'une croix latine ; trois globules en-dessous. R/ Croix cantonnée des lettres L E / M O.





Sur l'exemplaire (de mêmes coins) publié dans le BSNL de 2020 (Fig. 42), le monogramme légèrement hors flan avait été lu LEMO. On peut voir sur celui-ci, mieux centré, un C lié au L. Si l'attribution à Limoges ne fait aucun doute, grâce aux lettres LEMO du revers, la lecture du monogramme est quant à elle à reconsidérer.

Denier de l'Eglise de Limoges, 1,35 g (?). Type BSNL 2020, 9, fig. 16-17; Prou 2767; Belfort 6682.

Provenance : ouest de la Haute-Vienne.

D/ + RACIO ECLICIAE : monogramme formé par les

lettres E R M E 2 (Ermenus ?)

R/ + SEOBILION MON : croix ancrée dans un collier ouvert.





Cet exemplaire permet de lire en entier la légende de droit *Racio Ecliciae* et donc de donner un nouvel argument pour l'attribution à l'Eglise de Limoges de ce type au nom du monétaire Scobilion, qui apparait aussi sur des deniers portant les lettres ER (voir BSNL 2020, 7-8, fig. 9-12).

<u>Féodales</u>

- Vicomté de Limoges, denier de Jean et Isabelle, CGB Live auction - bfe 625223.

Royales

Charles V

- Franc à pied, Limoges, Leu Numismatik, Auction 7 lot 2091.

Charles VII

- Blanc dit florette, 1,88 g, 1^{re} émission.
- Blanc dit florette, 3^e émission, CGB bry 341642.

- Double tournois, 1,17 g.

3^e émission, à partir de mai 1447. Différent : une pomme de pin. Collection privée.



Louis XI

- Ecu d'or à la couronne, 3,41 g.

1^{re} émission, décembre 1461.

Trèfle en fin de légende, différent du maître Jean du Peyrat. MDC Monaco, vente 6 (29/10/2020), lot 355.



Charles VIII

Ecu d'or au soleil, 3,33 g.
 Couronnelle initiale et L final, émission du 11/09/1483.
 CGB bry 612901.



Henri IV

- Quart de franc 1601, collection privée.

Louis XIII

- Quart d'écu 1612, collection privée.

Louis XIV

- Louis d'or, 1650, type à la mèche longue, collection privée. Maître : François Malbay, une larme.
- Demi-louis d'or, 1693, type à l'écu, 333 g. Maître : Joseph CHEUREAU, un chevreau. Jean Elsen & et ses fils, Auction 145, lot 1200.



Louis XV

- Louis d'or, 1732, type aux lunettes, 4,09 g. Aste Bolaffi, Auction 38, 10&11/12/2020, lot 1011.
- Double sol de billon, 1738, collection privée.
- Demi-sol à l'écu 1778.
- Demi-louis d'or, type aux lunettes, 1727, Jean Elsen & et ses fils, liste 291, N



COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donné pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque deuxième et quatrième samedi du mois de 14h00 à 16h30 dans la salle n° 4 de l'Espace associatif Charles Silvestre. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle : le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions le 2^e samedi du mois

13 mars 2021 10 avril 2021 8 mai 2021 12 juin 2021 10 juillet 2021 11 septembre 2021 09 octobre 2021 13 novembre 2021 11 décembre 2021 8 janvier 2022 12 février 2022 (AG)

Calendrier des réunions le 4^e samedi du mois

27 mars 2021 24 avril 2021 22 mai 2021 26 juin 2021 juillet 2021 25 septembre 2021 23 octobre 2021 27 novembre 2021 décembre 2021 26 janvier 2022 23 février 2022

Bourse – exposition dimanche 3 octobre 2021

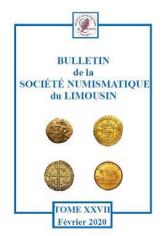


SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

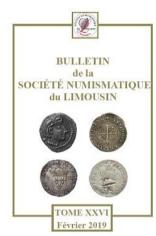
Espace associatif 40, rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES snl87@snl87.fr www.snl87.fr

NOS PUBLICATIONS

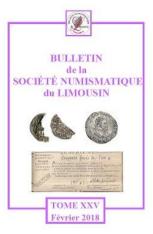
Les tomes I à XXVIII de notre bulletin (années 1994 à 2021) sont tous téléchargeables gratuitement, au format PDF, sur notre site : www.snl87.fr/publication.htm.



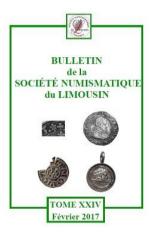
Tome XXVII, février 2020



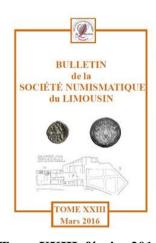
Tome XXVI, février 2019



Tome XXV, février 2018



Tome XXIV, février 2017



Tome XXIII, février 2016



Tome XXII, février 2015

Un formulaire de commande est également disponible sur le site pour acheter la version papier des tomes I à XXII, ainsi que les numéros hors-série :



Les billets de confiance de la Haute-Vienne



L'atelier monétaire de Limoges



L'évolution du monnayage en France



Les billets de la Chambre de Commerce de Limoges



LIMOGES (87)

<u>Salles Blanqui</u> (derrière l'Hôtel de Ville) accès par la rue Louis Longequeue

de 9 h 00 à 17 h 00

Dimanche 3 octobre 2021

39° BOURSE -NUMISMATIQUE



MONNAIE PAPIER-MONNAIE MEDAILLES ET JETONS LIBRAIRIE NUMISMATIQUE



Entrée libre - parking assuré Organisée par la Société Numismatique du Limousin

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif 40, rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES snl87@snl87.fr

www.snl87.fr

Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin



Avec le soutien de la Ville de Limoges

ISSN: 1265-3691 6 €